

Litanies du Sacré-Cœur

APPROUVÉES POUR L'ÉGLISE UNIVERSELLE



NOTRE Saint-Père le Pape Léon XIII, par un Décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, en date du 27 juin de l'an dernier, a approuvé les Litanies du Sacré-Cœur de JÉSUS et daigné en autoriser la récitation ou le chant, en public, dans les églises et oratoires des diocèses de Marseille et d'Autun et de l'Or-

dre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge MARIE.

Dès ce moment, les Evêques, les Congrégations religieuses et les Associations pieuses ont fait parvenir au Saint-Siège des demandes en très grand nombre. Ils manifestaient bien aussi le désir général de voir se répandre partout l'usage de ces saintes invocations, afin de procurer plus de gloire et de louange au Cœur adorable, et d'accroître en même temps la piété des fidèles, de même que le saint Nom de JÉSUS est glorifié dans tout le monde catholique, en une commune et publique louange, par l'usage des Litanies particulières insérées dans le Rituel romain.

En outre, Notre Très Saint-Père, dans sa tendre dévotion envers le Cœur très aimant de JÉSUS et son désir ardent de porter remède aux maux qui nous accablent de plus en plus, se propose de consacrer le monde entier à ce Cœur adorable. Pour donner plus de solennité à cette consécration, il a résolu de prescrire très prochainement un triduum de prières, dont feront partie ces pieuses invocations. Pour cela, Sa Sainteté a daigné autoriser à perpétuité dans le monde entier l'usage, tant en public qu'en particulier, de la récitation et du chant des Litanies du Sacré-Cœur de JÉSUS, déjà approuvées et enrichies de trois cents jours d'indulgences. Nonobstant toutes choses contraires. Le 2 avril 1899.

C., év. de Palestrina, Card. MAZZELLA,
Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites.



POÉSIE DE LÉON XIII

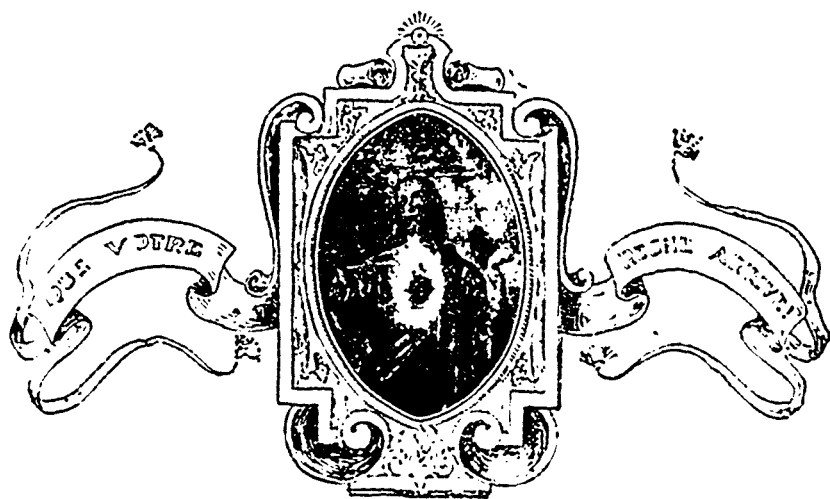
(Traduite en vers français)

Aux vierges consacrées à Dieu

LE Christ vous appartient ; il se dit votre époux :
Nœuds touchants ! nœuds sacrés qui l'unissent à vous,
Loin des flots irrités dans le port qui vous cache,
Sous son œil vous passez des jours que rien n'entache.
Le cloître est un enclos plein de lis parfumés....
Vous êtes ces blancs lis que les cieux ont formés.
Satan vient-il dresser des embûches perfides,
Vient-il épouvanter vos esprits trop timides....
Déjà du ciel accourt votre Sauveur JÉSUS,
Sa force vous ranime et vous ne craignez plus.
Son amour en votre âme est un nouveau cratère,
Son *Sacré-Cœur* pour vous n'a plus aucun mystère,
Il console vos jours, il vous ravit.... Enfin
Quand vous avez tout droit parcouru le chemin,
Quand menace la mort, Lui, plein de bienveillance,
Est là qui vous attend avec la récompense ;
De l'exil d'ici-bas il vous ramène au ciel
Et vous fait partager son bonheur éternel.

G. DAMERVAL, S. J.





INTENTION GÉNÉRALE de Juillet 1899

APPROUVÉE ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

L'APOSTOLAT DANS LES RELATIONS DE CHAQUE JOUR

NOTRE Ligue est essentiellement une société d'apôtres du Cœur de JÉSUS unis à lui par les liens d'une véritable amitié, animés de la même flamme généreuse et tendant au même but, le salut des âmes. Ce zèle doit distinguer les membres de l'Apostolat de la Prière parmi tant de fidèles absorbés uniquement par le soin de leurs propres intérêts quelque saints qu'ils puissent être. Les membres dévoués de cette Ligue sont en vérité les amis du Cœur du divin Maître : leur âme, plus sensible aux désirs de JÉSUS-CHRIST, plus large, agrandie par la divine charité, étend ses regards aux vastes horizons des champs apostoliques et sort d'elle-même pour courir, comme l'apôtre, à la conquête des âmes rachetées par le sang d'un Dieu. Ils ont toujours douce souvenance de cette parole que Pierre adressait aux premiers

chrétiens, à tous indistinctement : " Vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple de conquête pour annoncer les vertus de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière " (Ép. II). Et ils ont foi que tout vrai disciple de JÉSUS-CHRIST possède le droit de participer à la couronne qui ceint le front du missionnaire.

Voyons donc toujours ouverte devant nous, membres de l'Apostolat, la carrière illustre et méritoire du zèle apostolique, et au terme, la récompense glorieuse qui nous attend, si, fidèles aux pratiques de notre Ligue, nous savons, nous aussi, prier et souffrir pour les autres, faire le bien et apporter dans la mesure de nos forces un concours actif aux œuvres catholiques capables d'une influence salutaire. Vou-lons-nous toutefois faire preuve d'un zèle éclairé ? Commençons par jeter les yeux autour de nous, voyons s'il n'y a pas tout près de nous une riche moisson à cultiver. Ne pourrions-nous pas être utiles à plus d'un qui viennent en contact journalier avec nous, pour raisons de parenté ou d'amitié, de voisinage ou d'affaires ? Il est beau, sans doute, de se répandre en prières et en sacrifices devant Dieu pour le salut des noirs de l'Afrique ou des infidèles de notre continent, de faire des vœux ardents pour l'évangélisation de l'empire de Chine ou pour le retour des peuples hérétiques à la foi véritable ; il est certes bien méritoire aussi de prier en général pour la conversion des pécheurs. Mais l'on ne saurait douter que notre charité ne doive se porter d'abord et avant tout vers ceux avec qui nous vivons ou sommes en relations chaque jour. Voilà le premier objet de notre charité, notre prochain par excellence, notre premier champ d'apostolat. Ainsi le veut la charité bien ordonnée.

D'ailleurs, il y a autour de nous tant et de si riches fruits de salut à cueillir, tant d'occasions excellentes de faire le bien, et une certitude si grande de faire beaucoup pour la gloire de Dieu, que cette considération seule devrait suffire

à nous engager dans cette sorte d'apostolat. Comment l'exercer? A la manière des Apôtres. Ce ne sera pas uniquement par la prière; nous ajouterons la prédication, *notre prédication* à nous, celle du *bon exemple* et d'une *bienfaisance active*.

II

Donner le bon exemple est, du reste, un précepte qui oblige tout le monde. " Dieu a confié à chacun le soin de son prochain " (Eccli. XVII, 12.). Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST veut que ses disciples se distinguent par leurs bonnes œuvres, même aux yeux des hommes afin que Dieu en soit glorifié (Matth. V. 16). Il lance l'anathème contre ceux qui sont pour les autres un sujet de scandale. (Matth. 18, 7). Saint Paul exhorte souvent les premiers chrétiens à mener une vie qui soit à l'abri de tout blâme, pour l'édification de ceux qui les entourent (Philip. II. 4. ; Thessal. I. 4.). La vie du chrétien, dit encore saint Augustin, doit être une prédication.

Il se tromperait donc grossièrement celui qui n'attacherait pas d'importance à ce devoir: outre qu'il s'exposerait à manquer à ce qu'il doit au Seigneur, il se priverait d'un puissant moyen d'apostolat dont s'est servi avec tant de succès Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST lui-même et tous les saints après Lui. Qui donc peut ignorer la force de l'exemple pour entraîner les hommes au bien ou au mal? Combien d'âmes ont été perdues par les exemples pervers de mauvais parents, d'un frère ou d'un ami dépravé! Mais aussi que d'âmes doivent leur salut à la vie édifiante de parents vertueux, d'un bon ami et souvent d'un simple inconnu. L'exemple est en effet plus fort que la parole et persuade mieux que les discours. Vous donc qui voulez sérieusement faire du bien à ceux qui vous approchent, partout où vous passez, ayez à cœur de donner à tous le spectacle d'une vie franchement chrétienne, aux mœurs pures et irréprochables. Votre vie deviendra ainsi " une prédication continuelle " selon l'expression du Concile de Trente

(Sess. 25. de Reform. c. I). Telle est l'autorité de l'homme vertueux, tel est l'empire qu'il prend sur les cœurs que son silence même est une parole de vie et une action bienfaisante ; et cette action, pour être souvent cachée, n'en est pas moins réelle et profonde. C'est une éloquence muette qui remue les âmes : tantôt elle y gronde comme un tonnerre, tantôt elle y découvre des hontes ; tantôt elle gémit, s'apitoie, pleure, réprimande ; tantôt elle attire, charme et séduit par une douceur toute céleste. C'est le docteur qui fait connaître, aimer et servir Dieu. C'est le sel qui en préserve un grand nombre de la corruption. C'est, suivant la comparaison de saint Bernard, le réservoir, le canal qui fournit aux autres avec abondance l'eau des vertus.

III

L'homme vertueux, a dit un Père de l'Eglise, est un abrégé de l'Évangile. C'est donc avec raison que les Saintes Ecritures et les Saints Pères l'ont comparé à la *lumière*, comme l'apôtre, comme JÉSUS-CHRIST lui-même que saint Jean appelle " la lumière éternelle qui illumine tout homme venant en ce monde." La lumière du juste en effet est-elle autre chose qu'une participation de cette lumière divine ? Rayonnez donc, ô lumière du juste, rayonnez douce et sereine au sein de la famille et des cercles d'amis comme sur la voie publique ou dans les grandes assemblées, au sein de l'atelier comme dans les bureaux d'affaires. Dissipez les ténèbres du mal, éclairez, indiquez la voie véritable ; purifiez et réjouissez les cœurs ; apportez à tous quelque chose de la chaleur, de la fécondité et de la vie divine de JÉSUS-CHRIST.

Estimez-vous heureux, ô justes, qui que vous soyez, riches ou pauvres, savants ou ignorants, grands ou petits, selon le monde. Si dénués des biens de ce monde que vous puissiez être, si brisés par la maladie ou les infirmités de l'âge et si inutiles que vous paraissiez, consolez-vous : vous êtes des membres utiles de l'Eglise, et votre seule présence

est un bienfait inestimable pour tous. Soyez donc bénis, mais veillez avec un soin jaloux sur cette splendeur de vertu pour que rien n'en ternisse l'éclat. Vous surtout qui faites profession de plété et de dévotion, voulez-vous que votre exemple soit toujours efficace pour le bien ? gardez-vous de ces défauts qui, sans être un crime aux yeux de Dieu, sont propres cependant à scandaliser le prochain qui s'attend à rien moins chez vous qu'à ces faiblesses ordinaires aux autres hommes, comme sont les mouvements d'impatience, de colère, de vanité et d'orgueil, ou les écarts d'une langue trompeuse et médisante, ou les antipathies et les ressentiments d'un cœur aigri et plein de fiel. Tout cela chez vous pourrait étonner et faire perdre à ceux qui le remarqueraient et l'estime de la vertu et l'estime que vos bonnes actions auraient pu leur faire concevoir de vous.

IV

Mais si donner l'exemple d'une vie chrétienne procure aux autres un bien très appréciable, la charité de l'apôtre, cependant, veut plus que cela. Communicative et généreuse par nature, elle a besoin de donner des marques d'affection, de se traduire en *actes de bienfaisance*. Voyez l'apôtre. Se contente-t-il de visiter les peuples qu'on a confiés à son zèle, comme en se promenant à travers un pays curieux et nouveau ? Lui suffit-il de prêcher d'exemple par sa présence ? Oh non ! le zèle de la maison de Dieu qui le dévore le presse de se dépenser en une prédication active, il faut à son zèle agissant un objet déterminé ; et dès qu'il l'a trouvé, il va, il vient, portant la parole divine partout où il a vu le besoin ; il vole partout où il a vu une âme à sauver, il confère à l'un la grâce des sacrements, il instruit l'autre de ses devoirs, il affermit celui-ci dans le bien et le prémunit contre le mal, il relève celui-là, ranime son espérance, l'encourage et le console dans ses peines ; enfin il se porte partout où il croit que ses services pourront être utiles.

N'est-ce pas là ce que nous devons imiter, nous aussi,

dans une certaine mesure? Cette *initiative pour le bien* dans nos rapports avec le prochain, l'avons-nous? Une charité vague et indéterminée, sans objet précis, est-ce une charité vraie, une charité pratique? Et pourtant que d'occasions se présentent chaque jour de l'exercer? Parmi toutes ces personnes avec qui vous vivez ou avec qui vous êtes en relations presque journalières, n'en est-il aucune à qui vous ne puissiez être utiles? n'est-il pas quelque âme ennemie de Dieu que vous pourriez lui ramener? quelque âme chancelante ou moins attachée à ses devoirs, moins vertueuse ou moins sage que vous pourriez soutenir, raffermir, éclairer, rattacher à Dieu par une bonne parole, par un bon conseil ou une réprimande faite à temps et avec tact? N'est-il pas un cœur qui souffre et qui peut-être souffre mal? Si vous pouviez lui donner une marque de douce et affectueuse compassion, lui apporter un peu de consolation, lui apprendre délicatement la résignation chrétienne! N'en est-il pas d'autres dont vous prévoyez l'entraînement au mal et que vous pourriez prémunir contre le danger qui menace? N'en est-il pas enfin à qui vous ne puissiez rendre un service coûteux peut-être, parce qu'il vous faut vous déranger et peiner, mais par cela même plus agréable au Seigneur et plus propre à lui gagner celui à qui vous le rendez?

Ah! si ce souffle apostolique était l'âme des amitiés chrétiennes, comme elles seraient loin d'être ce qu'elles sont si souvent, c'est-à-dire vaines, stériles et pernicieuses! Si cet esprit régnait dans nos relations, dans nos réunions, comme elles seraient loin d'être—ce qui arrive trop souvent—la ruine de la charité, une occasion de chutes, une source où s'alimente le vice, le règne tyrannique et odieux de l'égoïsme. Nous y verrions, au contraire, le règne doux et bienfaisant de la *bonté chrétienne*, de cette bonté incomparable qui ajoute encore aux immenses ressources de l'affection naturelle celles de la charité de JÉSUS-CHRIST. "Quand Dieu créa l'homme, a dit Bossuet, il lui mit premièrement au cœur la bonté." Mais comme elle a été depuis altérée par le péché! comme

elle a été diminuée, affaiblie, asséchée pour ainsi dire par le souffle brûlant de l'égoïsme, cet horrible fruit de la concupiscence, cette grande maladie de notre cœur dont il corrompt l'exquise sensibilité, tarit la sève généreuse et arrête l'essor pour le bien en l'asservissant au joug de l'orgueil !

V

C'est quand l'égoïsme et l'orgueil sont les maîtres des cœurs que les cœurs sont impuissants à faire le bien. Si nous voulons être bons, c'est-à-dire bienfaisants, nous devons recourir aux remèdes de ces deux grandes maladies, à la charité et à l'humilité destinées toutes deux à régénérer la bonté de l'âme humaine. Ces deux riches dons de la grâce de JÉSUS-CHRIST, qu'ils sont beaux, qu'ils sont précieux et désirables ! avec quelles instances nous devrions les demander et en pratiquer les actes ! Sans l'humilité exercerons-nous la bienfaisance chrétienne ? Car cet exercice, qu'est-ce autre chose que de travailler pour les autres ? que de servir les autres ? C'est, en d'autres termes, se déranger, payer de sa personne, peiner pour les autres ; c'est faire une bonne action, mais qui restera inconnue, c'est encore parfois rendre un service qui semble au-dessous de sa dignité. Or, l'orgueilleux croit s'abaisser en servant les membres de JÉSUS-CHRIST, il ne comprend pas le divin Maître lavant les pieds à ses disciples. D'ailleurs, absorbé par ses propres intérêts, concentré en lui-même, uniquement préoccupé de réussir, de paraître, de briller, de jouir, dominé enfin par l'amour propre, il ne songe à rien moins qu'au bien des autres. Pour nous, suivons le conseil de l'Apôtre : " Ne faites rien par esprit de contention, ni de vaine gloire, mais que chacun par humilité croie que les autres lui sont supérieurs. Que chacun ait en vue, non ses propres intérêts, mais ceux des autres " (Philip. II, 2.). Si nous sommes humbles, nous serons aisément charitables. L'orgueil nous perd en nous enfant, il nous fait retomber sur nous-mêmes sans force ni vigueur pour le bien ; il paralyse, il chasse, il tue la charité dans nos âmes, c'est l'hiver avec ses glaces.

Vainquons, terrassons cet ennemi et la charité libre enfin, souveraine de nos cœurs, leur rendra avec la justice la vraie bonté et ses trésors d'amitié parfaite, d'humble condescendance, de miséricorde et de tendresse, de douceur sans faiblesse ni respect humain et de générosité sans calcul.

Le parfait modèle de cette bonté c'est le Cœur de Jésus doux et humble. C'est à son école qu'il faut former le nôtre. Et nous mériterons que l'on dise de nous comme du divin Maître : " Il a passé en faisant le bien." Heureuses mille fois les familles, heureuses les sociétés où les cœurs se forment sur ce très saint modèle ! Des fleuves de paix leur sont réservés.

JÉSUS-CHRIST vit dans la gloire, il vit dans le Sacrement de son amour, comme la foi nous l'enseigne ; il met à notre disposition les trésors infinis de grâce qu'il possède ; il ne se lasse pas de nous donner, de se sacrifier pour nous et de se donner lui-même à nous. Est-il une ardeur comparable à cette soif immense, divine qu'il a de se communiquer à nous avec tous ses biens... lui notre Dieu ? Cet excès de charité est un abîme qui en appelle un semblable chez tous ses vrais disciples.

L. HUDON, S. J.

Prière quotidienne durant ce mois

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que dans les relations de chaque jour, les chrétiens s'efforcent de se faire du bien mutuellement par la charité et l'humilité.

Résolution pratique : Viser à faire ainsi du bien aux personnes que nous fréquentons.



STATUE DE SAINT-IGNACE DE LOYOLA

(FR. A. BESNEUT, S.J.)

Don de la Compagnie de JÉSUS à l'Eglise du Sacré-Cœur
à Montmartre, Paris, en 1898.



La France à Lourdes



Le 18 avril de cette année, cinquante-deux trains amenaient à Lourdes des pèlerins venus des divers points de la France. Il n'y avait que des hommes. Au milieu d'eux l'on distinguait le comte de Mun et le général de Charette, l'un représentant le peuple et l'autre l'armée. A trois heures de l'après-midi eut lieu l'ouverture des cérémonies. La pluie tombait à torrents ; mais la France pénitente ne recula pas devant cette intempérie.

Le discours de Mgr Billières, évêque de Tarbes, fut lu par M. l'abbé Fontan qui eut le premier l'idée de ce grand pèlerinage. Ensuite le *Veni Creator* est monté vers le ciel, poussé par des milliers de voix mâles. Jamais les montagnes d'alentour n'avaient été ébranlées par des chants aussi vigoureux. Jamais le bruissement du Gave n'avait été couvert par une pareille cascade de voix humaines. Quel spectacle de voir cette multitude de pèlerins ne former qu'une âme pour prier, qu'une seule voix pour chanter sa prière ! Il faut remonter aux croisades pour retrouver de pareilles démonstrations.

Le lendemain à dix heures du matin eut lieu, en plein air, sous le portail de l'Eglise du Rosaire, la messe solennelle présidée par Mgr Balain, archevêque d'Auch. Le R. P. Bouvier, de la Compagnie de Jésus, a prononcé le discours qui a soulevé les applaudissements de la foule enthousiaste. Ce discours exprimait éloquemment ce que chacun pensait dans son cœur ; il signalait la cause et le remède de la maladie dont souffre actuellement la France. Médité en Canada il serait un préventif du mal que nous avons à redouter pour notre chère patrie. Citons en donc quelques paroles :

“ C'est l'abstention et l'effacement qui nous a perdus, le respect
“ humain a tyrannisé ce XIX^e siècle. La réaction est commencée,
“ grâce à Dieu : la manifestation d'aujourd'hui en est une preuve
“ éclatante. Aussi est-ce l'heure de redire que le courage et l'audace
“ de la foi nous sauveront.

“ Le nombre des timides et des hésitants est encore considérable :
“ votre intrépidité les entraînera.

“ Parlez hardiment, si vous avez le don de la parole, que cette hardiesse n'exclue ni la discrétion ni la modération, mais que votre langage soit toujours chrétien. Le libre-penseur parle rarement sans faire ostentation de son incrédulité. Croyants que vous êtes, ne craignez pas de laisser paraître votre christianisme. Si vous tenez la plume, rappelez-vous que la plume est l'épée des temps modernes et que la presse est aujourd'hui le premier champ de bataille. Quel que soit votre talent, il s'honorera et s'agrandira en prenant la foi pour règle, en lui demandant ses principales aspirations et en se consacrant au service de sa cause....

“ Ne laissez passer aucune insulte à votre foi sans vous redresser et sans faire entendre une protestation pleine de dignité et d'énergie.

“ Les premiers chrétiens s'engageaient à contredire toute attaque à leur religion et à crier en face à l'agresseur, fût-ce l'empereur lui-même : “ Tu blasphèmes et tu mens ! ” Si nous avons toujours eu cette audace, aurions-nous été opprimés comme nous l'avons été jusqu'ici ? ”.....

Après ce discours destiné à tremper pour le bon combat la foi des pèlerins, les applaudissements et les acclamations éclatèrent, et le *Credo* s'élança vers le ciel comme s'il eut été le chant national de la fille aînée de l'Eglise.

Dans la soirée, cent bannières sont là rangées autour de l'Eglise du Rosaire. Ce sont les étendards de l'armée de la pénitence et de la prière, et le chant de guerre qui jaillit de soixante mille poitrines, c'est *Pitié, mon Dieu*. C'est un chant de foi, d'humilité et de supplication ; chant plus terrible aux ennemis de la France et de l'Eglise que les orgueilleuses menaces d'autres stances prétendues nationales. Car c'est le Dieu des armées qu'invoque ce cantique. Cette confiance en Dieu est plus forte que les vaisseaux de guerre et les plus fiers escadrons de cavalerie. Elle a détruit autrefois l'armée des Egyptiens, elle a sauvé le peuple d'Israël, elle sauvera la France chrétienne de la France impie.

Le 19 avril, le R. P. Etourneau, des Frères Prêcheurs, a fait entendre un discours que des acclamations enthousiastes ont souligné phrase par phrase. Aux environs de Lourdes, les montagnes semblaient tressaillir à ces cris, hélas, trop rarement entendus, qui leur apportaient le nom de leur Créateur, et les échos étonnés répétaient les acclamations de : “ *Vive JÉSUS-CHRIST ! Vive le Sacré-Cœur ! Vive Léon XIII !* ”

Puis cette foule de quarante mille pèlerins, les bras en croix, chante : *Pitié, mon Dieu ! Parce, Domine*.

On le voit, l'âme de la France se remue, non pas l'âme de la France officielle, car le gouvernement français ne vit plus de l'âme de la

France ; aussi, il ne peut durer. Mais l'âme de la France des croisés encore une fois se réveille ; elle va se lever sous l'étendard de MARIE. Oui, cette âme du peuple français qui envoie chez les infidèles près de la moitié des missionnaires catholiques, cette âme vit encore. Une révolution qui a tout bouleversé l'a ensevelie, étouffée sous les ruines de la vieille monarchie de saint Louis, mais cette âme frémit ; elle prie aujourd'hui, pleure et fait pénitence, demain elle triomphera.

Heureux ceux qui comprennent les aspirations de cette âme de la France, la nourrissent, l'échauffent et la fortifient. Ils sont les vrais grands patriotes.

Nous, Canadiens-français, nous sommes issus de cette même âme de France. Heureux ceux qui parmi nous étudient et comprennent l'âme profondément religieuse de notre peuple. Heureux ceux qui la défendent contre les mauvaises influences qui menacent de l'envahir.

Les acclamations de Lourdes sont venues jusqu'à nous, et nous ont émus. Un petit peuple disséminé des bords du Saint-Laurent jusqu'aux Montagnes Rocheuses et au delà renvoie comme un écho à ses vrais frères de France, ces acclamations :

Vive JÉSUS-CHRIST ! Vive le Sacré-Cœur ! Vive Léon XIII !

J. BLAIN, S. J.





Effacité particulière de la Communion appliquée aux morts

I



A *Semaine Religieuse* de Cambrai s'est occupée à son tour de la Communion faite pour les morts. Dans un article reproduit par *La Vérité* de Québec, du 10 mai dernier, elle se demande : " Ces communions peuvent-elles être utiles à ceux pour qui on les fait, comme le serait la célébration de la sainte messe à leur intention ? "

Et après avoir établi brièvement que la Communion appliquée aux défunts peut sans doute leur être utile, mais non pas *de la même manière*, ni par conséquent *dans la même mesure* que le saint sacrifice, parce que celui-ci leur profite par sa propre vertu ou *ex opere operato*, tandis que la communion ne peut leur profiter que par les mérites du communiant, ou *ex opere operantis*, l'article conclut ainsi :

" Que l'on demande donc à celui qui communie de prier pour les personnes vivantes ou défuntes à qui on désire venir en aide, qu'on lui demande même d'offrir à Dieu, pour ces mêmes personnes, sa communion, comme il offrirait toute autre bonne œuvre, rien de mieux ; mais que l'on n'espère pas obtenir pour ces personnes, par ces prières et par cette bonne œuvre, l'avantage qui leur reviendrait de l'oblation pour elles du saint sacrifice de la messe ; car là, encore une fois, ce ne sont point les mérites et les prières de telle ou telle personne qui sont offerts à Dieu, mais les prières et les mérites de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, ce qui ne peut avoir lieu dans la communion. "

La seconde partie de cette conclusion énonce une vérité incontestable. On peut même s'étonner qu'il y ait quelque part des catholiques assez peu instruits de leur religion pour

qu'il faille insister sur une vérité aussi élémentaire, et leur apprendre qu'une communion faite pour les morts ne saurait jamais remplacer une messe qu'on fait célébrer à leur intention. Mais tout préoccupé de faire ressortir la profonde différence qui existe entre la valeur méritoire du saint-sacrifice et celle de la communion, l'auteur semble trop perdre de vue qu'il y a aussi entre les valeurs des diverses bonnes œuvres, méritoires *ex opere operantis*, des différences presque infinies, différences provenant non seulement des dispositions de celui qui les accomplit, mais encore de la nature et du degré de bonté objective de chaque œuvre ; que toutes ces œuvres, par conséquent, ne sont pas également profitables aux morts ; que parmi toutes celles dont on peut faire bénéficier les défunts, la sainte communion tient une place d'honneur, et que, comme nous l'avons dit dans un article sur cette même question, "après l'oblation du saint sacrifice, l'un des moyens les plus efficaces pour travailler à la délivrance des âmes du purgatoire, c'est la sainte communion faite à leur intention."

Un pareil oubli nous paraît regrettable, et pourrait s'interpréter d'une façon préjudiciable à ces pauvres âmes. Dire en effet qu'on peut fort bien "*même* offrir à Dieu, pour elles, sa communion, comme on offrirait toute autre bonne œuvre," n'est-ce pas donner à entendre que la communion n'a rien de *particulièrement avantageux* aux morts, rien qui lui donne le pas sur le commun des bonnes œuvres ? Qu'on peut bien la permettre, l'approuver même, mais qu'on ne la doit pas *spécialement encourager* ? Telle n'est sans doute pas son intention ; mais c'est bien la pensée que le lecteur sera assez naturellement porté à lui prêter.

Or penser et parler ainsi, ce serait, croyons-nous, émettre une opinion que la saine théologie réprouve ; ce serait aller contre le sens catholique des fidèles qui font tant de cas d'une communion faite pour les défunts, aussi bien que contre l'esprit de l'Église qui, par l'application de ses indulgences, encourage la communion pour les morts d'une ma-

rière toute particulière ; ce serait enfin tomber plus ou moins dans les mêmes errements que ce Théophile Raynaud dont le dit article rappelle très opportunément la condamnation.

Car cet écrivain, homme de mérite par ailleurs, (1) ne déniait pas précisément à la communion toute valeur méritoire transférable aux âmes du purgatoire ; mais, disent les auteurs de la Théologie du collège de Salamanque, (2) dans son ardeur à réfuter certains adversaires qui prétendaient que la communion profite aux défunts *ex opere operato*, il allait jusqu'à déprécier outre mesure les avantages qu'elle leur peut procurer *ex opere operantis*. (3) Il en vint jusqu'à

(1) Un détail assez curieux à noter, c'est que ce Théophile Raynaud était un Jésuite, mort dans la Compagnie, à Lyon, en 1665, à l'âge de 86 ans. Il entra dans la Société des Jésuites, dit Feller, en 1632, et y passa toute sa vie, quoique traversé par ses confrères, et sollicité d'en sortir par les étrangers. Il voulait être original dans sa diction comme dans ses pensées. Malgré ses défauts, son érudition immense, et une sorte de singularité dans les sujets qu'il a choisis, ainsi que dans la manière de les traiter, feront toujours rechercher ses ouvrages. On distingue entre autres les *Heteroclitia spiritualia*, où il traite des dévotions singulières et exotiques, que le goût de la solide piété semble ne pas comporter. Ses œuvres complètes furent imprimées à Lyon, 1665-1669, en 20 vol. in fol. Il avait eu la mortification d'en voir mettre quelques-uns à l'*Index*." Feller, *Biogr. univ.*

(2) De Eucharistia, disp. 16, dub. 5, § 1, n. 70. Les *Salmanticenses*, ou théologiens de la Faculté de Salamanque, étaient des Carmes Déchaussés, les émules des Frères Prêcheurs dans leur attachement à la doctrine de S. Thomas ; ils ont composé un grand *Cours théologique* qui est des plus estimés.

(3) Voici, d'après les *Salmanticenses* eux-mêmes, la différence qui existe entre l'action du sacrement *ex opere operato* et *ex opere operantis* : " Il faut observer que l'Eucharistie, en tant que sacrement, peut produire des effets de deux manières, à savoir *ex operato* et *ex operantis* ; c'est-à-dire, soit immédiatement, en vertu de son institution et de sa signification,—soit médiatement, ou indirectement, en vertu de quelqu'opération qui accompagne sa réception, ou la suit. Pour prendre un exemple de cette distinction dans l'Eucharistie elle-

dire qu'il ne voyait pas en quoi l'Eucharistie pouvait être plus profitable aux morts que, par exemple, le sacrement du Mariage.

Sur quoi le P. Contenson, célèbre théologien de l'Ordre de saint Dominique, s'écrie avec une sainte indignation : " Oh ! l'affreuse et grossière comparaison ! Je ne m'arrêterai pas, cher lecteur, à la réfuter longuement..... Car je ne vous suppose pas tellement dépourvu des notions les plus élémentaires de la piété chrétienne, que vous puissiez penser que le Sacrement le plus auguste n'ait rien de prééminent et de particulier..... Je ne puis croire que vous ignoriez ce que tout le monde sait, savoir que l'Eucharistie, " le Sacrement de l'unité ecclésiastique, contenant réellement JÉSUS-CHRIST, en qui toute l'Eglise est unie et consolidée," s'épand sur les autres à un titre spécial qui ne lui est nullement commun avec les autres sacrements, en embrasant la charité qui nous fait tout à tous, et en consumant la prière qui étend son pouvoir sur tous, surtout sur les plus malheureux." (1)

II

Mais peut-être que le lecteur désirera savoir plus au long sur quels principes théologiques ce grave auteur base sa véhémence condamnation. Nous nous empressons de le satisfaire en rapportant mot pour mot tout ce passage de

même : elle produit une certaine grâce nourrissante *ex opere operato*, en vertu de sa signification, quand même elle ne rencontre dans celui qui la reçoit aucune disposition actuelle ; mais pour la rémission de la peine temporelle, elle ne la produit en lui que *ex opere operantis*, c'est-à-dire en raison de quelque acte de vertu qu'il exerce en la recevant. † Loc. cit. n. 67.

(1) Non arbitror te nescire quod omnes norunt : Eucharistiam, Ecclesiasticæ unionis sacramentum, Christumque quo tota Ecclesia consolidatur, realiter continens, speciali jure aliis sacramentis minime communi, in alios sese diffundere, dum caritatem accendit qua omnibus omnia fit, et orationem inflammat quæ in omnes, potissimum miseriores, dilatatur. (*Theol. mentalis et cordis*. Lib. xi, p 2, diss. 3, cap. 2, spec. 3.)

son traité sur " les avantages et fruits immenses de l'Eucharistie considérée comme sacrement."

A propos de l'article de la *Somme théologique*, trop souvent si mal compris, où le docteur angélique se demande : " Si l'Eucharistie profite à d'autres qu'à ceux qui la reçoivent," Contenson établit cette proposition à démontrer :

PROPOSITION. — *Le Sacrement de l'Eucharistie ne profite pas directement, il est vrai, à d'autres qu'à celui qui le reçoit, mais il leur profite cependant indirectement. On explique et on défend la très pieuse pratique de la Communion pour les morts, et le jugement porté sur elle par la Sacrée Congrégation.* (1)

Après quelques considérations préliminaires, le pieux et profond théologien aborde la preuve de la thèse proposée. Il établit en quelques mots que l'Eucharistie étant instituée pour être la nourriture et le remède de nos âmes, ne saurait profiter *directement* et par sa seule vertu (*ex opere operato*) qu'à ceux qui la reçoivent. Puis passant à la seconde partie de la proposition, qui est pour lui comme pour nous, la principale, à savoir que l'Eucharistie peut profiter à

(1) " Aliis a suscipiente Sacramentum Eucharisticum directe non prodest quidem, at indirecte tamen. Piissimus communionis pro mortuis ritus, et Sacre de eâ Congregationis judicium explicatur et defenditur." (*Theol. mentis et cordis, loc. cit.*)

Les *Salmanticenses* défendent une thèse semblable, à propos du même article de S. Thomas : Ils la proposent en ces termes : " On doit dire, en second lieu, que le Sacrement de l'Eucharistie peut profiter *ex opere operantis* à d'autres qu'à ceux qui le reçoivent. D'où il suit que la réception de l'Eucharistie faite par les femmes ou les laïques, si elle est appliquée aux âmes du Purgatoire, leur est utile ; et qu'une telle communion faite à cette fin est à conseiller, afin de secourir de toutes manières et le plus possible les âmes du Purgatoire." — Ils ajoutent que tel est le sentiment *commun* des théologiens ; et ils citent, comme défenseurs de la même thèse, outre *Contenson*, *Alexandre de Halès*, *Rayner*, *Gerson*, *Suarez*, *Granados*, *Trullench*, *Prado*, *Thomas Hurtado*, avec plusieurs autres. *Curs. theol. loc. cit.* n. 69. — On peut y ajouter *Sylvius*, *Lessius*, etc.

d'autres aussi, mais *indirectement* (*ex opere operantis*), il la prouve d'abord par cet argument qu'il regarde comme péremptoire : La communion produit en celui qui la reçoit dignement un effet satisfactorie, ou la rémission d'une partie de la peine temporelle due à ses péchés. Or un tel effet est un effet du sacrement agissant *ex opere operantis*, et peut par suite être appliqué aux autres, notamment aux âmes du purgatoire. Donc.

Mais écoutons-le parler lui-même :

Preuve de la 2^{ème} partie. " Puisque l'effet propre et caractéristique de ce Sacrement est une augmentation de la charité, " par la ferveur de laquelle, comme s'exprime saint Thomas, on obtient la rémission, non seulement du péché, mais encore de la peine, il en découle que par voie de conséquence, par une certaine concomitance avec l'effet principal, l'homme obtient une remise de sa peine, non de sa peine entière, mais dans la mesure de sa ferveur et de sa dévotion " (3, q. 79, a. 3.)

" Or, reprend-il, cette remise de la peine l'homme ne la gagne pas seulement pour lui même, mais encore pour les autres, puisqu'il peut la leur communiquer. Car ainsi le demande le dogme de la Communion des Saints, que nous professons dans le Symbole, et qui faisait tressaillir de joie le Prophète royal, disant : " Je suis devenu participant de tous ceux qui vous craignent et qui gardent vos commandements." *Particeps ego sum omnium timentium te, et custodientium mandata tua.* Ainsi le demande le saint échange des Indulgences, que nous transmettons aux âmes du Purgatoire par manière de suffrage. — Car comme la rémission de la peine est un effet extrinsèque (*ex opere operantis*), chacun peut l'offrir à Dieu pour les autres, et leur abandonner, par charité, ce qu'il s'est acquis par son travail, sans qu'il y perde rien de sa sanctification intérieure, ou sans aucun détriment pour la grâce acquise. Donc, de même que celui qui communique, peut, par la charité, dériver à l'Eglise souffrante sa part de rémission de la peine qu'il a gagnée par les exercices de la pénitence ou qu'il a obtenue par les Indulgences, de même le peut-il faire pour la rémission de la peine qu'il a puisée dans cet ineffable Sacrement." (1)

Mais cet argument ne prouve directement que l'utilité incontestable de la communion pour le soulagement des

(1) Ce même argument est soutenu et développé d'une manière plus didactique par les *Salmanticenses*, qui en justifient toutes les prémisses par des citations de S. Thomas, et qui allèguent pour lui l'autorité des divers théologiens déjà cités.

âmes du purgatoire. Cependant pour justifier cette *très pieuse pratique* de la communion pour les morts, comme l'appelle Contenson, il faut montrer de plus qu'elle possède sous ce rapport une *efficacité toute particulière*. Notre auteur le fait, en ajoutant sous forme de *confirmations*, deux autres raisons que nous avons déjà développées ailleurs d'après Suarez. Ce ne sera pas une répétition oiseuse de rapporter ici le bel exposé qu'en fait ce fils de saint Dominique.

Première confirmation. Vertu impétoire toute spéciale de la sainte communion. "Ajoutez premièrement que, comme par le Sacrement de l'Eucharistie les forces de l'homme spirituel sont accrues en nous, ainsi fortifiés par la grâce nous prions avec plus de ferveur pour les âmes souffrantes, et nous trouvons Dieu plus disposé à exaucer notre prière. Car l'âme sainte nourrie de ce pain vivant et ainsi changée en lui, se détache des choses humaines jusqu'à se fondre tout entière en Dieu. Alors comme un cristal transparent qui reflète tout l'éclat du soleil, ainsi, dans l'obscurité de ce corps humain, elle brille de toute la clarté de JÉSUS-CHRIST. Reflétant donc la gloire de JÉSUS présent en elle, et transformée de clarté en clarté comme par l'esprit du Seigneur, ce n'est plus elle qui prie, mais JÉSUS-CHRIST qui prie en elle et qui demande avec d'inénarrables gémissements que Dieu éclaire ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, afin de diriger leurs pas dans le chemin de l'éternelle paix. A une âme qui demande ainsi par le Christ dont elle est pleine, ou mieux, en qui le Christ lui-même demande — car qui s'unit à JÉSUS ne fait plus qu'un esprit avec lui — que pourra refuser le Seigneur? Demander ainsi, n'est-ce pas recevoir? chercher ainsi, n'est-ce pas trouver? frapper ainsi n'est-ce pas se faire ouvrir? Assurément le Christ sera exaucé pour sa dignité, et Dieu ne mettra pas de délai à répondre quand les vœux des suppliants sont formulés par Celui même qui ne saurait essayer de refus, par le Fils bien-aimé, en qui le Père se complait tant." (1)

Deuxième confirmation. Valeur méritoire et satisfactoïre particulière de la sainte communion. "Ajoutez encore que, puisque toute

(1) Le même argument est ainsi présenté par les *Salmanticenses*: "La prière a la vertu d'obtenir ce qu'on demande non seulement pour soi, mais encore pour les autres, vivants et décédés. Or, la prière que la communion provoque est ordinairement plus fervente; elle est aussi plus efficace, à cause de la présence réelle de JÉSUS-CHRIST, d'après cette parole du Sauveur: *Il demeure en moi, et moi en lui*; en sorte que la prière qui alors s'échappe de l'âme est comme la prière de JÉSUS lui-même. *l'anima tunc quasi ipse Christus petens.*" Loc. cit.

bonne œuvre faite par les vivants peut être utile aux morts par la communication des mérites, on ne saurait mettre en doute qu'une communion pieusement reçue, qui est l'éminent salaire du labeur de la piété chrétienne, la profession de la religion, le fruit des travaux de la pénitence, le couronnement de toutes les vertus, ne puisse profiter aux âmes du Purgatoire quand on l'étend jusqu'à elles par la dilatation d'une surabondante charité. D'autant plus que dans la sainte communion il ne faut pas considérer la seule réception du Sacrement, qui consiste dans la déglutition du pain céleste et des saintes espèces ; mais il faut peser aussi le travail et la difficulté de la sainte préparation, laquelle exige et l'épreuve de soi-même, et la confession sacramentelle, et la purification de ses fautes par les exercices de la pénitence chez ceux qui ont conscience d'avoir péché mortellement, et chez tous la mise en acte des vertus intérieures. Or, rien de plus laborieux et de plus difficile qu'une telle communion, qui dépasse toutes les forces de notre nature corrompue ; rien, par conséquent, qui puisse être plus apte à satisfaire même pour les autres. Ainsi la sainte communion a bien les deux qualités requises pour qu'une œuvre puisse être salutaire aux autres : la puissance de mériter, qui découle de sa bonté, et la puissance de satisfaire pour les peines d'autrui, inséparable de toute bonne œuvre laborieuse."

Les auteurs du Cours théologique de Salamanque présentent ce même argument sous une autre forme, probablement empruntée à Suarez : "La réception de l'Eucharistie religieusement faite est un acte de religion, et par conséquent un acte satisfactoire de lui-même *ex opere operantis*. Or, toute œuvre bonne et satisfactoire accomplie par les vivants peut profiter aux morts, si on l'applique pour eux, comme on peut le montrer par induction dans toutes les bonnes œuvres." Et une telle communion n'est pas seulement méritoire et satisfactoire d'une façon quelconque ; mais, comme raisonne Jean de S. Thomas, un autre Dominicain illustre, à propos de l'efficacité de la messe *ex opere operantis*, "il est manifeste qu'elle doit être méritoire et satisfactoire au premier chef, puisqu'elle est un acte de religion très excellent, et qu'elle est commandée par la foi, qui a son plus grand resplendissement dans ce mystère." (1)

(1) Et constat, quia est actus maxime meritorius et satisfactorius, cum sit actus religionis excellentissimus et imperatus a fide, quæ

III

On nous pardonnera de ne pas suivre notre auteur dans la réfutation du livre de Théophile Raynaud, intitulé : *“Erreur populaire de la communion pour les morts,”* que la Sacrée Congrégation, après mûr examen, nous dit-il, a cru devoir proscrire (1). Nous en avons d'ailleurs rapporté la partie principale dans la première partie de ce travail.

Nous ne pouvons mieux faire que de finir par quelques-unes des pieuses réflexions du théologien Dominicain que nous ne pouvons nous lasser de citer, et qui a intitulé à bon droit son ouvrage : *Théologie de l'esprit et du cœur.*

“ Que donc votre compassion vienne au secours de ceux qui languissent dans le purgatoire ; qu'elle leur subviene par les jeûnes, par les prières, par les aumônes, mais surtout par l'hostie du divin Sacrifice, et par les prières exhalées après une sainte communion. Car si, au témoignage de S. Augustin, c'est *un certain acte de religion* que d'ensevelir les morts dans des lieux rendus vénérables par les reliques des saints martyrs, en tant que quand nous pensons aux corps de ceux que nous aimons là où ils reposent, nous recommandons leurs âmes aux saints martyrs : ce doit être assurément *un grand acte de religion* de présenter et d'offrir à Dieu pour eux ou le sacrifice de la messe, ou de ferventes prières faites en union avec JÉSUS-CHRIST rendu présent par la sainte Eucharistie.

“ Donc, au milieu des délices de ce festin céleste, ne vous laissez pas tellement captiver par le torrent des divines

maxime in hoc mysterio resplendet ; ergo habet valorem fundatum in merito ipsius operantis. P. 3, disp. 32, a. 3, n. 5

Sylvius, un autre commentateur célèbre de S. Thomas, exprime la même conséquence en ces quelques mots : “ Considérée *ex opere operantis*, la communion a une valeur tant satisfactoire qu'impétratoire profitable à d'autres qu'à celui qui la reçoit, *comme étant une bonne œuvre d'une excellence toute particulière (Tanquam singulare bonum opus).*” In 3. q. 79, a. 7.

(1) Cet ouvrage se trouve en effet à l'Index sous ce titre : *Theophilus Raynaudus. Error popularis de communione pro mortuis.* (Decret. 16 dec. 1616.)

voluptés, que vous ne sentiez plus la tristesse d'une pieuse compassion, et si je puis parler ainsi, *la bonne souffrance*, qui sait pleurer avec ceux qui pleurent, et tempérer le feu de leur tribulation par la pluie de ses larmes. (1) Cher lecteur, considérez des yeux de l'âme les grands et nombreux tourments de ces saintes âmes enfermées dans la prison expiatrice du purgatoire ; vous n'ignorez pas combien grande est leur douleur, combien vivement la soif inassouvie de la gloire et de la béatitude les afflige. Seriez-vous assez lâche, ou assez dur, assez inhumain, assez barbare, pour que ni la vue de leur détresse, ni la charité chrétienne, ni la compassion ne vous émeuve, ne vous persuade de porter secours aux malheureux qui réclament votre assistance ? Vous savez comme moi qu'elles méritent bien que vous les aidiez, elles, ces âmes, qui vous rendront bientôt avec usure ce que vous leur aurez donné. Au nom de votre piété, de votre foi, de leur isolement, je vous prie et vous supplie. ne les abandonnez pas dans leur misère, ne les délaissez pas. Si le sentiment du malheur d'autrui vous touche, si la commune et catholique charité vous presse, si vous avez quelque affection pour vos parents, vos frères, pour ceux dans l'intimité desquels vous avez coulé vos jours, soyez maintenant leur intercesseur auprès de Dieu, et quand l'occasion se présente à vous d'une sainte communion, occasion si courte, si utile, si salutaire, ne la manquez pas, mais insistez y sur la prière, afin que, réconforté par le Christ, vous deveniez le coopérateur du Christ, et que vous complétiez, comme parle l'Apôtre, ce qui manque à la passion du Christ. En agissant ainsi, vous acquerrez toute puissance sur le cœur de Dieu, que la charité seule fléchit, que seule elle force, que

(1) Les *Salmanticensis* citent cette belle parole de Gerson : " Chaque fois que vous vous préparez à recevoir le corps de JÉSUS-CHRIST, et que vous l'avez reçu en vous, souvenez-vous, je vous en prie, des âmes défuntes ; et implorez sa miséricorde avec d'autant plus d'ardeur que vous êtes plus certain de posséder le gage de l'éternelle Rédemption." Loc. cit.

seule elle nous livre. Car, comme l'a dit excellemment un pieux auteur (Marsil Ficino) : " Dieu se laisse acheter ; mais à quel prix ? Au prix auquel lui-même vous a acheté, par la charité." *Venalis est Deus ; at quo nummo ? Quo te emit, caritate.*"

J. RUHLMANN, S. J.

Saint Pascal Baylon

(FRANCISCAIN)



AR un décret de Rome en date du 28 novembre 1897, saint Pascal Baylon a été déclaré *patron des œuvres eucharistiques*. Ainsi a été tiré de la poussière de l'oubli et exalté aux yeux de tout l'univers l'humble privilégié de JÉSUS-HOSTIE, le saint berger espagnol, l'obscur frère convers de l'Ordre des Frères

Mineurs. A peu près inconnu jusqu'ici son nom est maintenant associé avec éclat aux gloires eucharistiques. C'est que le bienheureux se distingua toute sa vie par une dévotion extraordinaire à la sainte Eucharistie. C'est merveille que l'attrait surnaturel qu'il ressentit dès ses plus tendres années pour le Sacrement d'amour. Au rapport de son historien, il ne pouvait encore marcher qu'il se traînait, à l'insu de sa mère, jusqu'à l'église. Devenu berger il eut la faveur singulière de voir venir à lui JÉSUS dans le Saint Sacrement porté par les anges. Voici en quels termes Léon XIII a décrété son céleste patronage ; nous citons un extrait de la Lettre pontificale :

"Ainsi que Nous l'avons déclaré ailleurs, pour animer les catholiques à professer rigoureusement leur foi et à pratiquer les vertus qui conviennent aux chrétiens, aucun moyen n'est plus efficace que celui qui consiste à nourrir et à augmenter la piété du peuple envers cet admirable gage d'amour qui est le lien de la paix et de l'unité. Comme le sujet est très important et Nous tient fort à cœur, après avoir souvent loué les Congrès et les Associations eucharistiques et mû par l'espoir de les voir produire des fruits plus abondants,

Nous jugeons maintenant utile de leur assigner un patron céleste choisi entre les saints qui brûlèrent d'un plus ardent amour envers le très saint Sacrement de l'Eucharistie. Or, parmi ceux dont la piété à l'égard de ce sublime mystère de la foi a paru se manifester avec la ferveur la plus ardente, Pascal Baylon tient le plus beau rang. Doué naturellement d'un goût très vif pour les choses célestes, après avoir



SAINT PASCAL BAYLON,
Patron des œuvres eucharistiques.

Emule du martyr Tarsicius, il fut menacé plusieurs fois de la mort, qui avait été le partage de ce dernier. Enfin l'affectueuse ardeur de sa piété parut se prolonger au-delà de sa vie mortelle. On dit, en effet, que pendant le service funèbre, Pascal Baylon, étendu dans son cercueil, ouvrit deux fois les yeux au moment des deux élévations.

saintement passé sa jeunesse dans la garde de son troupeau, il embrassa une vie plus sévère dans l'Ordre des Frères Mineurs de la stricte Observance, et mérita, par ses méditations sur le festin eucharistique, d'acquérir une science telle que cet homme, dépourvu de notions et d'aptitudes littéraires, devint capable de donner des réponses sur les matières de la foi les plus difficiles et d'écrire même des livres pieux. Publiquement, ouvertement, il professa au milieu des hérétiques la vérité de l'Eucharistie, ce qui lui attira de graves épreuves.

Nous croyons donc que les Associations catholiques dont nous parlons ne sauraient être confiées à un meilleur patronage.....”

PRIÈRE À SAINT PASCAL BAYLON

O Dieu qui avez orné l'âme du Bienheureux Pascal d'un merveilleux amour envers le Mystère de votre Corps et de votre Sang, nous vous supplions de nous accorder à nous-mêmes l'abondance de grâces qu'il recevait dans ce divin Banquet.

Et vous, ô glorieux saint Pascal, Patron de toutes les Œuvres Eucharistiques, au nom du Mystère ineffable de nos autels, pour lequel vous avez toujours eu un si ardent amour, obtenez-nous, nous vous en prions, la grâce de détacher nos cœurs de toute affection terrestre, afin que JÉSUS-HOSTIE soit seul la nourriture de notre esprit, la vie de notre cœur, le salut de notre âme. Ainsi soit-il.

(40 jours d'indulg.)

GLANE HISTORIQUE



EUILLEZ m'en croire : Si le ciel vous incline d'une façon particulière à une pratique religieuse, saine et de bon aloi, écoutez cet appel de Dieu. De cette fidélité dépendra peut-être votre salut. Il semble du moins par les faits suivants que Dieu ait attaché à semblable fidélité la grâce qui

ouvre le paradis. Jugez-en vous-même :

Un brave Acadien, Lazare P..., né à la Bale des Chaleurs, s'était établi avec son frère Julien dans la paroisse du vénérable M. Paré, à Saint-Jacques. Il s'était senti, lui, une inclination surnaturelle pour l'Angelus. La cloche qui trois fois par jour nous rappelle le grand bienfait de l'incarnation du Fils de Dieu et nous invite à bénir la Vierge Mère, ne le trouvait jamais trop embarrassé pour qu'il ne pût de suite se prosterner et redire à MARIË le salut de l'ange. Or,

dans son extrême vieillesse, un midi, la cloche avait sans doute plus suavement touché son cœur, car il demeura très longtemps à genoux sur le rude pavé. On vient à lui pour le secouer de son extase. Mais son extase était déjà de celles des bienheureux : il était mort en exhalant vers Dieu cette supplique :

“ Nous vous supplions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos cœurs, afin qu'après avoir connu l'incarnation de JÉSUS-CRIST votre Fils, par les paroles de l'ange envoyé pour l'annoncer à MARIE, nous parvenions à la gloire de sa résurrection par les mérites de sa Passion et de sa Croix...”

Dans la famille de ce fidèle serviteur de MARIE, on garde précieusement et l'on entoure d'une sorte de vénération le chapeau qu'il avait enlevé par respect pour la Reine du ciel, avec l'outil qu'il n'avait pas même pris le temps de déposer pour répondre à la cloche de l'Angelus.

Dans la même paroisse de Saint-Jacques, longtemps après Lazare P..., vécut et mourut Anselme L..., au surnom caractéristique du bonhomme “ le bon Dieu le veut.” C'était invariablement sa réponse à toutes les plaintes qu'il surprenait sur les lèvres des malheureux, comme à toutes les paroles de sympathie qu'il recevait lui-même dans ses malheurs. Venait-il à faire une perte, un de ses animaux venait-il à mourir, ou quelqu'un de ses proches partait-il pour l'autre vie “ Le bon Dieu le veut,” disait-il simplement, sans plus s'émouvoir. Un soir du mois de MARIE, on vient lui annoncer à l'église que sa grange — une grange superbe — achevée l'automne précédent, était en feu : “ Si le bon Dieu le veut ! ” fit-il pour toute réponse, et, vu que tout empressement n'eût servi de rien, il continue avec les autres les litanies de Lorette et la prière du soir. Ainsi toute sa vie, et quand il fut à l'extrémité, il dit à ses enfants en larmes : “ Ne pleurez pas, si je m'en vas : le bon Dieu le veut.” Ce fut son dernier adieu aux siens et sa carte d'entrée au spectacle des éternelles splendeurs.

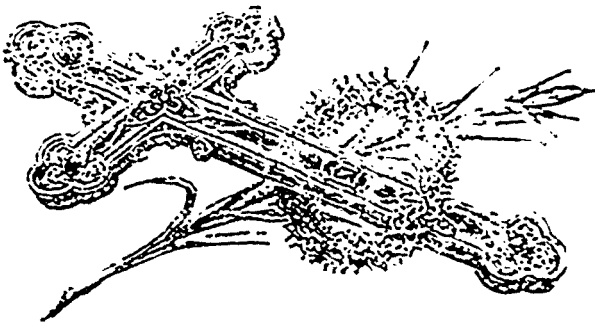
Encore dans la même paroisse, Aimé ***, cultivait entr'autres pratiques de franche et sincère piété, un amour spécial pour la sainte croix de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. Nombreuses sont les croix qui jalonnent les grandes routes dans nos croyantes campagnes. Aimé *** ne passait jamais devant une d'elles sans réciter l'invocation suivante :

“ Je vous adore, ô sainte croix,
Qui avez porté le Roi des rois ! ”

La rime et le rythme n'en sont pas riches et le style en est vieux. Ce qui n'empêchait qu'Aimé, pour la dire, se découvrit respectueusement, invitant ses compagnons de route à faire de même. Or, Aimé vint à mourir, lui aussi, et, comme à cette heure suprême une main filiale présentait à ses derniers regards et offrait à ses derniers baisers l'image d'un Dieu crucifié, ces paroles, sa dernière prière, sortirent de ses lèvres et de son cœur :

“ Sainte croix de mon Sauveur, ouvrez-moi la porte du ciel. ”

J. DUGAS, S. J.





La question des Cantiques



L était assurément en proie à un sérieux accès de misanthropie, le philosophe qui laissait un jour échapper cette boutade : " Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais de l'ouvrir. " Gardons-nous bien, nous, d'imiter cette malencontreuse paranoïe. Au contraire, ouvrons toute large notre main, et laissons plein essor aux vérités qu'elle pourrait contenir : si peu d'entre elles peuvent circuler librement par le monde !

Aujourd'hui, ce sera une portion assez restreinte du domaine de la musique que nous explorerons.

Il s'agit de la question intéressante et toujours actuelle des chants en langue vulgaire. Le cantique étant plus que jamais à l'ordre du jour, disons en un mot.

— Les vues que nous émettons à ce sujet n'ont certes pas le mérite de l'originalité ; elles sont bien loin de nous être personnelles, ainsi qu'on le verra par la suite ; néanmoins, comme elles vont à l'encontre des idées ordinaires et de l'opinion courante, elles ne manqueront guère de troubler dans leur quiétude maintes habitudes routinières et force préjugés. Ce n'est pas, sans doute, une raison de taire ce que nous avons à dire ; mais c'en est une, croyons-nous, de prévenir les heurts qui en pourraient résulter. L'innovation que nous signalons et que nous appelons de nos vœux n'est dépourvue ni d'à propos ni de fondement, comme on en pourra juger. Aussi bien, à ceux qui seraient tentés de crier à la singularité, à la démolition, nous exhibons l'ample mosaïque de témoignages qu'on verra ci-après ; mettant, en même temps, notre humble personnalité sous le couvert d'autorités compétentes et indiscutées.

Au premier plan, inscrivons l'extrait suivant du dernier Règlement de la musique sacrée (S. C. des R., juin 1894).

Art. 7° — " La langue à employer dans les chants exécutés pendant les fonctions liturgiques doit être la langue propre du rite, et les textes " *ad libitum* " doivent être tirés de l'Écriture Sainte, des offices, des hymnes et des prières approuvées par l'Église.

Art. 8° — " Dans les autres cérémonies on pourra faire usage de la langue vulgaire en prenant les paroles dans des compositions pieuses et approuvées.

Art. 9° — “ Est sévèrement prohibée dans les églises toute musique vocale ou instrumentale d'un caractère profane, surtout si elle s'inspire de motifs, de variantes ou de réminiscences de théâtre.”
De ces différents articles il suit que les cantiques en langue vulgaire sont défendus :

- 1° Durant les grand-messes, funèbres ou nou. (1)
- 2° Pendant les vêpres.
- 3° Pendant la bénédiction du T. S. Sacrement ; du moins à partir du *Tantum* jusqu'à la bénédiction inclusivement.

Mais ils sont tolérés :

- 1° Avant ou après ces offices :
- 2° Devant le T. S. Sacrement exposé, (S. C. des Rites, 27 février 1882) à condition toutefois que les hymnes comme le *Te Deum*, le *Tantum* et autres prières liturgiques soient chantées en latin (Acta S. Sedis, juillet 1889).
- 3° Aux exercices du mois de Marie et autres réunions similaires, aux pèlerinages et aux processions, etc.
- 4° Aux messes basses, avec le consentement de l'Ordinaire, *de consensu Ordinarii*. (S. C. des Rites, janvier, 1896.)

On le voit, il est absolument interdit (art 7°) de chanter en langue vulgaire après l'épître ou à l'offertoire d'une grand'messe.

A plus forte raison sont prohibées les mélodies de caractère profane, comme les “ Adieux de Schubert,” qu'il n'est pas si rare d'entendre. Quelque valeur musicale qu'on leur attribue, ces chants sont d'origine ou d'allure mondaine ; leur exécution dans nos églises durant les offices divins tombe sous le coup d'un double *anathème* liturgique.

Il faut donc veiller à prévenir ou à réprimer les abus qui pourraient se glisser sur ces différents points et ne dépasser en rien les sages prescriptions de l'autorité légitime. Mais avec ces quelques restrictions, le cantique a la part assez belle pour qu'on ait pu dire qu'il tient le rang d'honneur après le chant liturgique. Moins austère que ce dernier, plus libre en son allure et dans ses modulations, il peut rendre d'éminents services à la piété chrétienne en stimulant la foi des fidèles, en enflammant leur dévotion, en resserrant les liens d'une commune charité.

Toutefois, pour jouer un rôle si honorable et garder le poste élevé qu'on lui assigne, il lui faut remplir certaines conditions qu'on est en droit d'exiger de lui. — Que ces exigences aient été satisfaites par le passé, la citation suivante nous le dira. Elle est de l'illustre promoteur du chant grégorien, Dom Pothier : “ Le cantique, — disait-il, il y a quelques années, — c'est encore un champ à défricher. Ce qui

1) Confirmé par une réponse récente de la S. C. des Rites, 25 Juin 1898.

“ s'est fait jusqu'ici n'est que broussailles. On se contente trop souvent d'un air *quelconque*, chanson ou romance, arrangé d'une manière *quelconque*, sur des paroles *quelconques* ; musique fade ou affectée ; paroles insignifiantes comme doctrine, trop humaines comme sentiment ; maltraitées, du reste, à plaisir, par la manière dont on coupe les mots par le milieu, au risque de prêter aux calembours les plus burlesques.” (2)

Les qualités dont l'absence constitue les défauts qu'on vient de signaler, nous les trouvons ainsi formulées par un homme assurément compétent sur ce sujet (3). “ Pour être vraiment religieux, dit-il, un manuel doit être :

- 1° Irréprochable au point de vue de l'orthodoxie dogmatique.
- 2° Très-correct sous le rapport de la langue française et de la poésie.
- 3° Soigneusement prosodié. Que partout et toujours l'accent tonique concorde avec l'accent musical.
- 4° Il faut en outre que la mélodie s'adapte étroitement au sens des paroles ; qu'elle soit d'une allure noble ; toujours accessible et jamais vulgaire... pure enfin de tout alliage profane.” Voilà qui est aussi complet que juste. Donnons quelques développements à chacun de ces points.

Nul ne saurait songer, croyons-nous, à contester sérieusement les deux premiers. Suivant une remarque pleine de sens, le cantique tient à la fois de la prédication et de la prière ; oui, un beau cantique doit être le résumé lyrique d'un beau sermon. Partant, à l'exactitude théologique requise de toute œuvre doctrinale, il doit joindre cette distinction littéraire également éloignée de la préciosité mièvre qu'on mise à la mode maintes poésies contemporaines, et de la banalité insipide de certains cantiques surannés. Quant à la correction grammaticale, il n'en saurait être ici question, et pour cause :

“ Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
“ Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.”

Les lois de la versification, si gênantes fussent-elles, doivent être aussi l'objet d'une particulière attention ainsi que les règles de l'ac-

(2) Il serait par trop facile de justifier par des exemples multipliés la vérité de ce dernier trait. Le premier qui se présente est le populaire *Esprit saint des...cendez en nous*. Comme pendant, on pourrait citer entre mille : “ *Sur son ai...nable visage*” tiré de “ *Au sang qu'un ... Dieu.*” Ajoutons encore cet autre, cueilli dans un manuel récemment publié aux États-Unis : *Mers lou...ez, lou...ez, lou...ez sa puissance.*” Sans commentaires !

(3) M. l'Abbé Chaminade, maître de chapelle à la cathédrale de Périgueux, dans son opuscule “ *La musique sacrée telle que la veut l'Eglise.*” Voyez le MESSAGER de fév: ler 1899.

centuation. De l'alliance des paroles avec la musique naissent certaines exigences de rythme et de prosodie qu'ont trop longtemps méconnues et violées nos compositeurs de cantiques français : "Donnez-leur, dit encore Dom Pothier, des vers pourvus de la rime et du nombre voulu de syllabes, ils sont contents, s'inquiétant peu ou point de la place que doivent occuper dans les vers les syllabes fortes et les syllabes faibles, pour répondre aux temps forts et aux temps faibles (4). Il arrive ainsi trop souvent que le phrasé des paroles est en contre-sens avec celui de la mélodie, ce qui les oblige dans la pratique à torturer l'un ou l'autre, pour ne pas dire l'un et l'autre. Et cependant, c'est dans la manière d'accentuer et de partager la phrase musicale que git tout le secret du rythme, sans lequel il n'y aura jamais de cantique populaire." Il faut bien avouer, ajoute-t-il, que le français n'est pas facile à chanter, et c'est pour cela sans doute que l'on en prend tant à son aise. Chaque langue a son caractère propre et demande à être traitée selon son caractère."

C'est une loi primordiale, en effet, que l'accent musical et l'accent tonique doivent concorder ensemble. Cette loi les compositeurs allemands et italiens l'observent à la perfection (dans leur langue), mais nombre de musiciens français ou bien l'ignorent ou n'en tiennent aucun compte. Dans les poésies à plusieurs strophes et destinées au chant comme les cantiques, il faut faire la part du musicien et celle du poète. Le premier doit régler le rythme de sa mélodie sur celui des vers de la première strophe. Pour cet effet il aura soin de faire coïncider non seulement les temps forts avec les syllabes accentuées, ainsi qu'il a été dit, mais aussi les membres de la phrase musicale avec ceux de la phrase poétique (5).

(4) Les temps forts, en musique, sont, comme on le sait, le premier temps dans les mesures à deux ou à trois temps; dans la mesure à quatre ce sont le premier et le troisième. C'est sur ces temps qu'il faut avoir soin de faire tomber, en français, la dernière syllabe pleine des mots, laquelle ne doit jamais se placer sur un temps faible. — On ne dira pas: Le riche... et le pauvre — comme on le fait hélas! dans le cantique si répandu "Chantons les combats." — Che et vre étant muettes ne sauraient être accentuées. Elles le seront si on les place sur un temps fort. Cette incorrection des plus choquantes est néanmoins des plus communes. — Bien rares sont les cantiques qu'elle ne dépare. — On la rencontre aussi sous cette forme: C'est le nom de MARIE.... A la Mère chérie, etc., qu'il faut faire chanter comme il suit: C'est le nom .. de MARIE... A la mère chéri-e.

(5) A ce point délicat mais important, les compositeurs consciencieux et hommes de goût ont fait une attention spéciale. On sait le mot de Berlioz à Gounod qui lui avait soumis sa partition des chœurs d'Ulysse: A la page marquée d'une corne, lui écrivait-il, se trouve une faute de ponctuation dans la musique du commencement d'un vers que je vous engage à corriger.

En tout cela, on l'avouera, rien que de parfaitement logique et conforme à la saine raison. La musique, on se plaît à le dire, est une langue : la période mélodique aura ses divisions qui doivent correspondre exactement à celles de la période littéraire qu'elle traduit, sous peine de voir s'établir entre les deux textes une dualité fâcheuse et de choquants contre-sens. (6)

La strophe initiale une fois mise en musique d'après ces lois, la tâche du compositeur est terminée. A son tour le poète, s'il ne l'a déjà fait, devra donner aux suivantes l'accentuation exacte de la première. En vain le compositeur se serait-il évertué à rythmer correctement la musique de cette strophe, si les autres ne sont exactement calquées sur elle. L'on devra alors ou bien adapter à nouveau la mélodie aux paroles de chacune d'elles, ce qui n'est guère praticable dans un manuel, ou bien se résigner à subir ces "*outrages*" faits à l'oreille, au bon sens et au bon goût.

En réalité, on ne saurait trop insister, les lois qui régissent l'adaptation des paroles à la musique ne sont autres que celles d'une bonne déclamation et d'une lecture bien faite. Accentuation correcte et groupement intelligent des paroles, mise en relief du mot principal, pauses faites à propos : voilà autant de qualités qui distinguent la lecture à haute voix. Par quelle fatalité se trouve-t-il que l'on constate tant d'infractions à des règles si élémentaires dans la plupart des manuels en usage ? Quelle étrange inconséquence nous fait fermer les yeux sur des licences et des abus qu'on ne tolérerait nulle part ailleurs ? (7) Il n'y a que l'habitude enracinée qui puisse faire écouter sans sourciller de pareilles énormités (8). " Mais il en coûte tant

Les honnêtes gens ne doivent pas scander ainsi : laissons cela aux pacotilleurs. Gounod profita de la leçon, et l'on n'a qu'à parcourir ses œuvres françaises pour constater avec quel constant souci il fait accorder le nombre poétique et le rythme musical.

(6) Le compositeur évitera de disposer le chant de telle sorte qu'il faille dire, par exemple : Vois à ... tes pieds, Vierge ... MARIE, tes enfants sur qui chaque jour ; ou encore : Il n'est ... plus pour eux de tristesse. — Mais il devra rythmer comme suit : Vois à tes pieds, etc., tes enfants... sur qui, etc., et : Il n'est plus, pour eux, ... de tristesse.

(7) Un enfant de dix ans, doué d'une intelligence ordinaire, qui lit, par exemple : " Notre Père qui ... êtes aux ... cieux " — à peu près comme on est forcé de faire en chantant, serait mis en pénitence, ou du moins vertement réprimandé. O logique ! ô routine ! !

(8) On n'osera pas dire que c'est l'air qui fait tout le cantique : ce serait dit l'abbé Gravier, une hérésie en plété ; mais n'admet-on pas implicitement qu'il importe peu d'être compris en chantant, puisqu'on néglige les moyens d'y arriver ? — N'est-ce pas, sous une autre forme, l'équivalent de l'épigramme : " Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit on le chante ? " Appliqué au cantique, ce mot de Beaumarchais, s'il est véridique, n'est guère respectueux, ou en conviendra sans peine.

“ parfois de sortir de son apathie et de briser une bonne fois avec la routine ! Il est si commode de vivre sur le passé ! Dame ! la bien-
 “ heureuse quiétude ! Pour cela, pas besoin de travail, ni d'effort.”
 Il est vrai, mais aussi on n'avance guère avec une telle conduite, et pourtant, n'allons pas l'oublier, sur ce terrain comme sur tout autre, qui n'avance pas, recule inévitablement. Déjà le branle est donné. Depuis vingt ans, impossible de le méconnaître, le goût artistique s'est grandement développé, surtout du côté profane. Ce mouvement ne saurait manquer de s'accentuer, et le jour n'est peut-être pas si éloigné où il faudra, de toute nécessité, mettre au rancart ces recueils défectueux à plus d'un endroit.

Pourquoi ne pas préparer graduellement une réforme désirable d'ailleurs à tous les points de vue et qui ne peut que contribuer à la splendeur et à la dignité du culte ?

“ Alors, dira-t-on, il faudra dire adieu à nos cantiques traditionnels, à ces bons vieux airs qui ont ému nos mères et que le peuple chante encore ? Ils ont conquis un droit de possession qui ne leur saurait être enlevé ! ” Ne brusquons rien ; n'allons pas tout gêner par trop de précipitation !... ce sentiment part d'un bon naturel, mais... raisonnons un peu. Parmi ces mélodies que l'on dit traditionnelles, les unes ne sont ni plus ni moins que des romances d'opéra, ou des airs d'origine toute profane composés sur des paroles qui n'étaient pas toujours pieuses, on peut le croire. (9)

“ Le Règlement de la C. des Rites, dit à ce sujet le R. P. Comire, proscrit très clairement ces sortes d'emprunts et c'est justice. Il faut, au plus vite, déshabituer le populaire d'user de ces oignons de la captivité et purifier nos églises de ces odeurs-là.”

D'autres mélodies, composées depuis des siècles pour des populations plus naïves, paraissent au public de nos jours d'une incorrection, d'un prosaïsme et d'une insignifiance déplorables : “ Nos jeunes gens ne peuvent plus les chanter, ni les entendre sans rire, ” écrivait un directeur de cercle catholique français.

— “ Il faut en prendre son parti, ajoutait un missionnaire, tel quel, ce n'est plus possible ; paroles, musique, accentuation, tout est à remplacer, à corriger, à rajeunir.”

Il y a là de quoi faire réfléchir, et il faut savoir profiter à temps de la leçon qui se dégage de ces quelques lignes très suggestives. —

(9) Tel “ Un fantôme brillant ” sur l'air d'un hymne de Méhal composé pour les solennités prétendues patriotiques de la Révolution. Tel encore “ JÉSUS paraît en vainqueur ” sur une “ scie ” contre Mazarin et l'équivalent au dix-septième siècle de “ En revenant de la revue. ” Tel aussi “ Reviens, pêcheur, à ton Dieu (femme sensible, entends-tu le ramage), etc., etc., nous pourrions allonger cette citation. De cette musique on pourrait dire avec Louis Veillot qu'elle fait gambader et déclamer la prière.

D'autres cantiques enfin méritent d'être conservés, et ceux-là, nul ne songe à les bannir du répertoire courant. Seulement il faut, en retouchant certains endroits rythmés au rebours du bon sens et de la musique, en remplaçant quelques strophes trop primitives, leur faire une toilette neuve plus conforme à la dignité du saint lieu. — Mais c'est un travail herculéen que vous proposez là ! s'écriera-t-on. — Assurément. Seulement, il est fait en grande partie et fort bien fait. Depuis quelques années, en effet, on s'est vivement préoccupé en France de la question des cantiques. Plusieurs se sont mis à l'œuvre de différents côtés et cette initiative louable a été couronnée d'un plein succès. Aujourd'hui, grâce à Dieu, les manuels corrigés, rythmés, remaniés ne manquent pas ; vous n'avez plus que l'embarras du choix. Citons parmi les plus en vue le recueil de l'abbé Gravier qui contient 300 cantiques ; celui des abbés Brune qui en a près de deux cents ; enfin, celui du Père Fleury, S.J., dont les 315 numéros, œuvres de musiciens réputés et de bons écrivains, présentent une grande variété dans les mélodies jointe à une sérieuse valeur doctrinale. Mais voyez déjà l'inconvénient des richesses : Ne pouvant guère se procurer les trois recueils à la fois, chacun alors adoptera le sien et c'en sera fait de l'unité. Nulle part on ne chantera plus les mêmes cantiques et le chant populaire est rendu impossible.

L'objection est fondée, bien qu'en fait cette unité n'existe pas autant qu'on serait porté à l'inférer ; il ne sera pas oiseux des'y arrêter. Serait-il donc si difficile de la restaurer, cette unité, en faisant un choix de ce qu'il y a de mieux dans les ouvrages cités plus haut. Chacun d'eux embrasse le cycle liturgique en entier ; on pourrait y puiser une collection de cantiques d'une valeur incontestable sous tous les rapports. Adoptés partout et graduellement admis dans le répertoire courant des petits séminaires, des couvents, ils formeraient une base solide à cette unité tant désirée dont il résulterait des avantages incontestables. Plût à Dieu que nos jeunes étudiants par exemple, eussent appris au collège les mêmes mélodies et les mêmes cantiques et pussent les redire en ce puissant unisson des voix qui joint aussi les cœurs et les élève infailliblement en haut ! Plût au ciel que l'on vit disparaître une bonne fois de nos chapelles ces fades romances qui, n'ayant de religieux que le titre, sont une perpétuelle injure à la vraie piété et au bon goût, et que l'on mit à leur place des œuvres d'une réelle valeur ! Ces aînés rapporteraient au foyer ces belles et pieuses mélodies, ils les rediraient à la famille charmée et les tout petits, à leur tour, en ornent leur fraîche mémoire, y puisant avec le goût de la bonne musique les principes de la doctrine chrétienne. " Oh ! les cantiques, écrivait un saint religieux, c'est à eux que j'ai " dû au collège mes émotions religieuses les plus pures. Je ne sais

“ pourtant pas musicien, mais, en les répétant comme tout le monde, je ne pouvais me défendre de ressentir le saint enthousiasme de la piété. Ces mélodies, on les emporte avec soi comme des flèches au cœur. Avec une douce obsession elles vous reviennent le soir, au réveil, en promenade, partout. C'est comme le murmure de l'ange gardien et l'écho intime de la grâce qui porte au bien, au sacrifice, au don entier de son cœur à J.-C. et à l'Eglise. C'est peut-être qu'en examinant d'un peu près, trouverais-je que c'est à eux que je dois faire remonter les premiers germes de ma vocation religieuse. Ils étaient bien médiocres, pourtant, airs et paroles. Que serait-ce si ces chants étaient de *vrais* cantiques, c'est-à-dire de vraies poésies chrétiennes et de vraies mélodies religieuses? — On touche ici du doigt l'importance de cette réforme.

“ Les cérémonies, les décors du sanctuaire, la richesse des ornements sacerdotaux ne sont point tout, il s'en faut, pour la beauté du culte : le chant a tout autant, parfois plus d'importance encore. Oui, c'est lui surtout qui est l'âme des Offices, qui prie, qui loue, qui adore, qui soulève l'âme de terre et l'emporte vers Dieu tout entière.” Voilà en quelques mots une vérité un peu méconnue peut-être, en tous cas, fructueuse à considérer. Nous ne pouvons clore sans résoudre deux difficultés qu'on serait tenté de nous faire.

D'abord, quelle utilité réelle peut-il y avoir à modifier les paroles des cantiques que l'on veut conserver, et puis en a-t-on le droit puisque souvent elles ont pour auteurs les meilleurs écrivains français : les Corneille, les Racine, père et fils, les Fénelon, etc.? Voici la réponse d'une autorité qu'on ne songera guère à récuser : “ Les nombreuses défauts qui se rencontrent dans les recueils de cantiques en usage dans les paroisses et institutions religieuses, font contracter aux enfants des habitudes si funestes au point de vue littéraire et musical, qu'on ne saurait trop recommander l'expurgation des dits recueils. Je pense donc que ce sont *les vers* eux-mêmes qu'il faut modifier, *quelque illustre* qu'en soit l'auteur, pour les adapter aux airs dont l'ancienneté rend la suppression insaisissable. C'est Gounod qui parle ainsi, et son témoignage est confirmé par le suivant — d'un professeur de séminaire :

“ J'ai constaté que jusqu'ici nos élèves ont pris l'habitude de chanter leurs cantiques *sans les comprendre*, tant la musique fait commettre de non-sens, de niaiseries. Avec les nôtres changement complet ! Ils sont forcés de suivre ces pensées si claires et ils chantent avec autant de goût que d'entrain ces mélodies si vivantes et si pieuses.” Encore une citation : “ J'entrais dans une grande église, écrit un curé de France ; on exerçait les enfants du catéchisme à des refrains dont la mélodie m'était bien connue, mais

“ dont, pour la première fois, les paroles légèrement modifiées m'arrivaient avec une aisance, une netteté, une clarté qui me frappèrent vivement et que je n'avais jamais encore observées. Pas une syllabe ne se perdait dans les inflexions de la voix : cette foule d'enfants, ignorant les règles délicates de la parole chantée, était conduite par la mélodie à prononcer chaque mot avec son accentuation propre, à scander logiquement les textes énoncés, et cela avec toute la perfection désirable de l'unisson. D'un cantique exécuté de la sorte, pas un trait ne devait échapper à l'immense assemblée que peut contenir cette vaste église. Je viens d'entendre une des pièces retouchées et reconstituées dans l'accord essentiel de la parole avec la phrase musicale. J'examinai l'ouvrage : ce fut une révélation. Ma conviction était faite.”

Reste enfin un dernier obstacle et qui n'est pas le moindre. Comment parvenir à faire apprendre ces cantiques dont un grand nombre seraient nouveaux ? La vraie difficulté ne sera pas tant de les loger dans la mémoire des enfants que de se procurer les cantiques eux-mêmes. Une fois le recueil entre toutes les mains le reste ira de soi, témoins ces faits recueillis de divers côtés :

“ — Nous chantons régulièrement dix à douze cantiques par semaine. Une seule répétition nous suffit. J'ai fait de ce livre ma méthode de solfège.”

“ — Mes choristes, dit un autre, qui passent toute la semaine dans l'usine voisine, prélèvent avec bonheur quelques instants sur leur dimanche pour chanter vos cantiques. Savez-vous quel résultat nous avons atteint ? En un an, nous en avons appris et chanté 154 ; chiffres contrôlés. Mes enfants du chapelet eux-mêmes les redisent sans difficulté ; en sorte que ces airs, connus des aînés, deviennent aussitôt populaires et les plus jeunes s'y habituent d'instinct à leur tour.” Voilà qui est concluant et décisif, croyons-nous. Le difficile est donc la compilation d'un recueil universellement reçu partout. Pour arriver à ce but une entente générale est nécessaire, on le conçoit. Serait-il chimérique de l'espérer ? Nous ne serions pas prêts à l'affirmer. Ne pourrait-on nommer une commission de musiciens compétents en cette question, chargés, après étude et examen préalables, de faire un choix des meilleurs cantiques et d'en déterminer les conditions de publications ? Placée autant que possible, au-dessus de toute considération purement financière, cette publication viserait au bas prix sans doute, mais aussi à la durée et à la commodité. À ce dernier point de vue, il ne serait pas inopportun d'avoir deux éditions différentes, à part les accompagnements publiés séparément. L'une d'elle, strophes et refrains en musique, à l'usage des solistes, ou avec les seuls refrains notés pour les choristes. L'autre sans musique

mais en deux arrangements aussi : l'un, paroles complètes pour solistes, l'autre de petite dimension et de prix modique n'ayant que les refrains pour le peuple. Le zèle des curés dans leurs paroisses, des maîtresses de chant dans les maisons-mères des congrégations religieuses, surtout des maîtres de chapelle dans les séminaires pourrait alors s'exercer à l'aise et hâter beaucoup l'heure de cette unité si désirable, et qui serait si féconde en heureux résultats.

H. LEFEBVRE, S. J.

PENDANT LES VACANCES

LES Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de JÉSUS trouveront pendant les vacances de nombreuses occasions de propager l'Apostolat et son modeste MESSAGER. Nous espérons qu'ils ne les laisseront pas échapper. Qu'ils ne craignent pas de nous écrire pour nous demander les objets nécessaires à cette pieuse propagande. Plusieurs réussiront sans doute à former une ou plusieurs Quinzaines, et à trouver des Zélatrices qui continueront, après les vacances, l'œuvre commencée et avec qui nous aimerions à être mis en communication.

Les élèves des maisons d'éducation, en particulier, ne devront pas manquer de propager notre sainte Ligue au sein de leur famille et dans le cercle de leurs connaissances. Ce sera là le meilleur moyen d'attirer sur eux les bénédictions du Sacré-Cœur pour le temps si dangereux des vacances et pour la prochaine année scolaire.

TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

SOMME GÉNÉRALE DES ŒUVRES OFFERTES LE MOIS DERNIER

Actes de charité	165,061	Lectures de plété	36,982
Actes de mortification. . .	166,355	Messes célébrées	802
Chapelets.	281,911	Messes entendues.	104,764
Chemins de Croix	41,469	Œuvres de zèle.	78,784
Communions sacramen- telles.	40,875	Œuvres diverses	220,545
Communions spirituelles. . .	264,267	Prières diverses.	650,590
Examens de conscience . . .	117,740	Souffrances ou afflictions. .	81,257
Heures de silence.	246,297	Victoires sur ses défauts. . .	85,761
Heures de récréation	171,284	Visites au S. Sacrement. . .	123,943
Heures de travail.	341,740		
Heures saintes	34,022	SOMME GÉNÉRALE	3,104,649

MARIE, SECOURS DES CHRÉTIENS

MODERATO.

Au se - cours, Vier - ge Ma - ri - e! Ha - te -

CHŒUR. *f*

toi, viens sau - ver mes jours! C'est ton en - fant qui t'en sup -

pli - e, Vier - ge Ma - rie sau - ve mes jours! Vier - ge Ma -

ri - e, au se - cours, au se - cours!

rull poco. Fin.

SOLO.

O mè - re plei - ne de ten - dres - se, Vers toi les

pau - vres ma - te - lots Lè - vent les yeux dans la dé-

cresc.

trasse, Et sou - dain tu cal - mes les fiots.

rall poco.

2. — O Vierge sainte, je t'appelle ;
 Mon bras se lasse, je faiblis ;
 Viens à mon âme qui chancelle,
 Viens de la mort sauver ton fils !
 3. — Sur l'océan la nuit s'avance ;
 L'azur s'efface au haut des cieux ;
 Astre béni, que l'espérance
 Guide vers toi mes pas joyeux !
 4. — Montre à mes yeux l'heureuse plage
 Où l'amour règne dans la paix,
 Où le jour brille sans nuage,
 Où le bonheur dure à jamais !
 5. — Par la prière, ô Vierge sainte,
 Que je me garde pur et fort ;
 Et qu'avec toi voguant sans crainte
 Je puisse enfin toucher le port !
 6. — Que mon Jésus pour moi victime
 Soit ici-bas mon seul amour !
 Vainqueur de l'ange de l'abîme,
 Que je triomphe au ciel un jour.
-



BULLETIN DE L' APOSTOLAT

ET DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

Consécration du monde entier au divin Cœur de JÉSUS

Comme nous l'avons déjà annoncé, cette consécration doit se faire. Le décret *Urbi et Orbi* du 2 avril 1899, qui est reproduit à la première page de cette livraison, le déclare expressément. Nous avons de plus le témoignage de Monseigneur de Liège qui rapporte en ces termes son dernier entretien avec le Saint-Père :

“ Semblant se recueillir un instant et se redressant dans son fauteuil, Léon XIII m'annonça d'un ton pénétré et solennel qu'il publierait incessamment une Encyclique prescrivant la Consécration au Sacré-Cœur de JÉSUS du genre humain tout entier. Un *triduum*, accompagné de prédications, préparera les fidèles à ce grand acte qu'il m'a recommandé d'accomplir avec une grande solennité à la cathédrale de Liège. “ Je sais, m'a-t-il dit en terminant par des paroles enflammées à ce sujet, que cet acte hâtera pour le monde l'arrivée des miséricordes que nous attendons.”

L'on s'attend donc à la publication prochaine de l'Encyclique sur le Sacré-Cœur.

Litanies du Sacré-Cœur

Nous avons publié à la première page le décret de Rome qui en approuve la récitation tant publique que privée pour l'*Eglise universelle*.

La Cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie

Son Eminence le Cardinal Perraud a été informée par Mgr Nocella, postulateur de la cause de la B. Marguerite-Marie, que, le 17 mars dernier, la procédure concernant le miracle opéré à Pompéi, le 17 octobre 1896, s'est terminée par une approbation complète.

On sait que deux miracles sont exigés entre la béatification et la canonisation. Le premier étant officiellement reconnu et approuvé, il reste à supplier la bonté de Dieu pour obtenir que le second miracle soit prochainement opéré par l'intercession de la fidèle servante et apôtre du Sacré-Cœur de JÉSUS (*Sem. relig. d'Autun*).

Si le Canada pouvait obtenir ce second miracle !

FRANCE

Le Cardinal Richard, archevêque de Paris, dans une Lettre à son clergé pour lui communiquer le Décret du 2 avril au sujet des Litanies

du Sacré-Cœur, dit entre autres choses : Dans une Lettre particulière que le Saint-Père a daigné me faire écrire, Il ajoute qu'il compte plus que jamais sur l'élan et le dévouement de la France, qui a contracté des liens particuliers avec le Sacré-Cœur, en accomplissant son Vœu National par l'érection de la basilique de Montmartre. Aussi, il nous engage à faire tous nos efforts pour que l'acte de consécration qu'il se propose de prescrire prochainement s'accomplisse en France avec la plus grande solennité. Qui de nous, Monsieur le Curé, ne serait profondément touché de l'appel de notre grand et bien-aimé Pape

Léon XIII et de la confiance qu'il nous témoigne? Pour moi, je le suis d'autant plus, que cette année nous allons achever le dôme de la basilique du Vœu National, en y plaçant la croix qui apparaîtra à tous les regards, dans cette grande Capitale de la France, comme le témoignage de la foi séculaire de la nation fille aînée de l'Eglise. Il nous semble apercevoir un dessein manifeste de la Providence dans cette coïncidence de l'hommage rendu au Cœur de JÉSUS par le successeur de Pierre, avec l'achèvement de l'église du Vœu National. La France reconnaîtra l'action de la Sagesse qui dispose tous les événements avec force et douceur....



SAINTE ANNE

Un précurseur de la B. Marguerite-Marie : C'est le Père Joseph, Fondateur des Filles du Calvaire, qui un demi-siècle avant les apparitions de Paray-le-Monial, enseignait à ses Filles la dévotion au Sacré-Cœur. Nous devons à M. l'abbé Dedouvres, docteur ès-lettres et professeur aux Facultés d'Angers, de nous l'avoir fait connaître dans un livre publié récemment sur ce saint personnage.

ITALIE

A Rome, dit le *Messageur* romain — les fidèles retirent toujours un très grand fruit de l'Apostolat dans tous les centres. Le premier Vendredi du mois est en honneur partout, et en particulier à l'église de S. Charles de Catinari, centre principal de l'œuvre, où on le célèbre toujours avec musique, chants pieux et illumination à l'autel du divin Cœur pendant la bénédiction du S. Sacrement. Les Communions réparatrices y sont très nombreuses. Dans la même église de S. Charles a eu lieu cette année la pratique ordinaire du *Carnaval sanctifié*, pendant les trois jours du Carnaval. Depuis 11 heures du matin jusqu'au soir, le Saint Sacrement restait exposé à l'autel du Sacré-Cœur.

Les progrès de l'Apostolat dans le reste de l'Italie sont aussi considérables. En réponse à une lettre circulaire que nous avons adressée aux Seigneurs les Evêques des diocèses où il n'y avait pas encore de centres diocésains, pour la nomination d'un Directeur, plus de cent archevêques ou évêques nous ont écrit avec beaucoup de bienveillance.

BRÉSIL

On signale une très belle Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Parahyba sur la dévotion au Sacré-Cœur. Elle a été écrite à l'occasion de l'hommage solennel à JÉSUS-CHRIST que l'on prépare pour la fin du siècle.

Le *Messageur* brésilien relate chaque mois de nombreux rapports venus de divers centres de l'Apostolat dans ce pays et les actions de grâces au Sacré-Cœur, aussi bien nombreuses, pour faveurs obtenues. L'on remarque, entr'autres rapports, celui du Directeur diocésain de Marianna, Monsignor J. de S. Guimaraes. Ayant entrepris de faire de l'Apostolat une œuvre diocésaine, il a enrôlé dix mille fidèles. Il y a maintenant dans le diocèse — ajoute-t-il — plusieurs églises dédiées au Sacré-Cœur, des autels et des images du divin Cœur dans presque toutes les paroisses.

COLOMBIE ESPAGNOLE

Contratação, Nova-Santander.—Le Père Garbari, Salésien, qui se dévoue avec deux de ses compagnons au soin des lépreux, a mis ces infortunés sous la protection du Sacré-Cœur de JÉSUS, établissant au milieu d'eux l'Apostolat de la Prière et la communion réparatrice. C'est pour eux une source de grandes consolations.

CHINE

L'Apostolat de la Prière est établi depuis quelques années dans notre Mission du Su-Tchuen méridional. L'œuvre s'est merveilleusement développée, et — chose bien remarquable — le Cœur de JÉSUS

bénit tout particulièrement les centres chrétiens où elle fleurit. Aussi nous efforçons-nous d'honorer et de consoler encore davantage le Sacré-Cœur de JÉSUS en la propageant le plus possible dans notre Vicariat. La communion réparatrice mensuelle est générale chez nos néophytes qui la font avec beaucoup de piété.

HINDOUSTAN

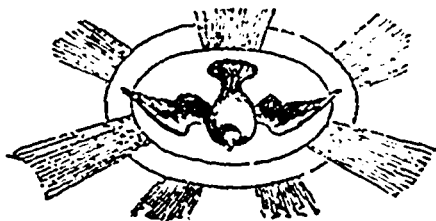
L'Apostolat de la Prière prend ici des proportions admirables. Le premier vendredi du mois, la communion réparatrice est générale : nos Associés viennent en grand nombre avec leur insigne sur la poitrine. De grandes grâces tant temporelles que spirituelles ont été obtenues ici depuis l'établissement de l'Apostolat. On signale surtout beaucoup de conversions, et chez les fidèles la fréquentation des Sacraments.

CANADA

Au Collège de Montréal, Drapeau du Sacré-Cœur. — Le 2 mai les élèves du collège de Montréal faisaient leur pèlerinage annuel à N.-D. de Bon-Secours. D'après un ancien usage, Monseigneur donne, ce jour-là, la confirmation et la première communion aux plus jeunes de la communauté. A la cérémonie traditionnelle est venue s'ajouter, cette année, la bénédiction d'un drapeau du Sacré-Cœur, que les élèves ont spontanément songé à donner comme étendard à leur Alma Mater. Sur le fond de soie blanche est brodé un cœur pourpre environné de rayons d'or. Sur la même ligne horizontale, d'un côté s'étale la feuille d'érable, emblème du Canada, et de l'autre se trouve la harpe irlandaise gracieusement enlacée de shamrock. La hampe est surmontée du monogramme de la T. S. Vierge, que supporte un croissant d'argent poli et que couronne une étoile du même métal.

Le soir, au début d'une séance littéraire organisée en l'honneur de Mgr Racicot, eut lieu la remise du drapeau. En qualité d'ancien élève, Monseigneur, après une allocution délicate et émue, remit l'étendard aux mains d'un rhétoricien, en recommandant à tous de le maintenir toujours dans le chemin de l'honneur. Puis la séance se déroula sans s'écarter du drapeau. (*Sevr. relig. de Montréal.*)

Cornwall, Ont., église de la Nativité: Le 1er Vendredi de mai, 325 Communions ; 350, le 1er Vendredi de juin.



NOS MARTYRS CANADIENS

NOUVELLES FAVEURS ATTRIBUÉES A LEUR INTERCESSION

Claremont, N. H. : soulagement dans une maladie grave obtenu par la possession d'une carte-relique. *Côte-des-Neiges* : soulagement dans une maladie obtenue par l'application d'une carte-relique. *Sainte-Rose* : prompt guérison obtenue par l'application d'une carte-relique. J. V. L. Charbonneau. Suivent les noms des témoins.

Agrégations récentes à l'Apostolat de la Prière

Les Directeurs locaux de ces centres ont le pouvoir d'agréger les fidèles à l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur, à condition qu'ils délivrent à chacun un billet d'admission et qu'ils nous envoient dans le cours de l'année les noms de ceux qu'ils auront agréés.

DIOCÈSE DE MANCHESTER, N. H. : La paroisse des SS. Anges à Westville, N. H.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL, P. Q. : Externat des Sœurs de Sainte-Anne, 65 rue Saint-Pierre, à Saint-Henri de Montréal.

DIOCÈSE DE PETERBOROUGH, O. : Mission de l'Immaculée Conception, à West-Bay, O.

DIOCÈSE DE PROVIDENCE, R. I. : Le couvent des Sœurs des SS. Noms de JÉSUS-MARIE, à Fall River, Mass.

DIOCÈSE D'OTTAWA, O. : Saint-Paul, à Aylmer-East, P. Q.

ACTIONS DE GRÂCES

16,976 demandes d'actions de grâces pour faveurs obtenues du Sacré-Cœur par les prières de l'Apostolat ont été faites aux Bureaux du Sacré-Cœur le mois dernier. Des rapports spéciaux de faveurs obtenues sur promesse de les faire publier dans le MESSAGER, nous ont été communiqués des centres suivants :

Beauvoir : deux faveurs. *Fournier* : une guérison. *Hawkesbury*. *L'Assomption* : faveurs obtenues par l'intercession de saint Antoine de Padoue. *Lévis* : une faveur. *Manchester* : deux grâces par l'intercession du Saint Enfant JÉSUS de Prague. *Montréal* : plusieurs faveurs temporelles. *N.-D. de Stanbridge* : une grande grâce. *Rigaud* : soulagement dans une maladie par l'application d'un scapulaire du Sacré Cœur à la suite d'une neuvaine. *Rivière Lasleur* : soulagement dans une maladie obtenu par l'usage de l'eau de saint Ignace. *Saint-André Avellan* : plusieurs grâces particulières. *St.-Angèle* : une faveur temporelle. *St.-Anne de Bellevue* : plusieurs faveurs, une guérison. *Saint-Hermas* : une guérison. *Saint-Laurent* : une guérison. *St Victoire* : une faveur obtenue par l'intercession du Saint Enfant JÉSUS de Prague, une autre faveur. *Terrebonne* : une guérison. *West-Bay City* : une guérison.

Plusieurs autres rapports nous sont parvenus sans signature et sans nom de place.



NECROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les défunts suivants :

Beauharnois : Mme Emma Trudel. *Beaumont* : Mlle Amanda Turgeon. *Cap St-Ignace* : M. Pierre Blanchette. *Cohoes* : M. Louis Ayotte. *Fletcher* : M. Hubert Ouimet. *Laconia* : Mme Jos. Sanschagrin. *L'Assomption* : MM. Louis St-Germain, Hector Dumais, Benjamin Duhamel, Félix Blanchard, Arsène Perreault, Louis Picard, Mme Marie Payette, Mlle Ernestine Beaupré, M. Emile Pelletier, M. Eusèbe Puzé. *Lévis* : Mme Vve Frs. Cloutier. *Mascouche* : Mme Hormisdas Choquet, M. Jos. Lamoureux, M. Grég. Lamoureux. *Maskinongé* : M. Ludger Ayotte, Mme J. M. P. Sylvestre. *Montréal* : Mme Vve J. B. Emond, Zél., Mme Nap. Jolicœur, Mlle Augustine Couvrette, Mme Joseph Bouthillette, M. Wilfrid Delmas, Mme Louis-de-Gonzague Daigneault. *North Adams* : Mlle Eliza Martel. *Québec* : M. Joseph Lafrance, Mme Michel Berthiaume, Mme Alexis Barieau, Mme Xavier Joli, Mlle Joséphine Durand, M. Elisée Roy, Zél., M. Joseph Verret, N. Adélarde Fricot, Mme J. N. Miller, Mme St-Jean, Mme Edmond Boquet, Mme Vve Louis Déry. *Sandwich* : M. Lacroix. *Sault au-Récollet* : M. Louis Dagenais. *St-André Avellan* : M. Henri Callevée, M. Oscar Callevée. *Ste-Anne des Plaines* : Mlle Rose Demers. *St-Augustin (Deux-Montagnes)* : Mme Thomas Corbell, Mme Alfred Dagenais, Mme Théophile Bastien, M. E. Daout. *St-Barthélémy* : Mme A. Vincent, M. Amable Lafontaine. *St-Charles de Bellechasse* : M. Adélarde Fournier. *St-François de Sales* : Mlle E. Forget. *St-Hermas* : M. J. B. Verdon, Mlle Sophranie Paiement. *St-Jérôme* : Mlle Marie Louise Brazeau, Zél. *St-Jude* : M. Augustin Phaneuf. *St-Laurent (Ile d'O.)* : M. Jérémie Boyer. *St-Laurent* : Mme Vve Joseph Lebeau. *Ste-Marie Solomé* : M. Pierre Dupras, Mme Eléonore Dupras. *St-Philippe de Laprairie* : M. Jules Savard, Mme J. B. Boyer, Mme Sophie Singer, Zacharie Lefebvre, Mlle M. Anne Beaudin. *St-Ubalde* : M. Charles Cauchon. *St-Vincent-de-Paul* : M. Alfred Charbonneau, M. François Charbonneau. *Terrebonne* : M. Edmond Marcotte. *Toronto* : Revde Sœur Ste-Anne Jilbert. *Valleyfield* : Mlle Lydia Haimond. *Windsor* : Mme Catherine Marentette, assistante-trésorière de la Ligue, M. George Berthiaume, Mme Lauzon, M. Isidore Chauvin. *Woonsocket* : M. J. B. Hébert.

Nous recommandons spécialement aux prières des membres de l'Apostolat, l'âme du Révérend Joseph-Salomon Thérberge, curé de Vareunes, P. Q., décédé le 4 juin dernier, à l'âge de 72 ans. Il fut un zéléateur dévoué de l'Apostolat et de la dévotion au Sacré-Cœur.

Calendrier de Juillet 1899

INTENTION GÉNÉRALE BÉNIE PAR LE SAINT-PÈRE :
L'Apostolat dans les relations de chaque jour.

FÊTES, INTENTIONS PARTICULIÈRES, INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1. S.—*Jeûne*. — Octave de S. Jean-Baptiste. — L'amour de N.-S. J.-C. — 16,976 actions de grâces.

2. D.—*VI Pent.* — VISITATION DE LA B. V. MARIE. — (Solenn. des SS. Apôtres.) — A†. G†. R†. — La vertu de charité. — 9,324 affligés.

3. L.—LE PRÉCIEUX SANG DE N.-S. — (B. Bernardin Realino.) — N†. — Le dévouement chrétien. — 21,107 défunts.

4. M.—De l'octave. — (Ste Berthe, veuve.) — L'esprit de prière. — 51,221 intentions spéciales.

5. M.—S. Antoine-Marie Zaccaria, C. — Le zèle pour se sanctifier. — 1,484 communautés.

6. J.—Octave de SS. Pierre et Paul. — H†. — Une vive foi. — 5,597 premières communions.

7. V.—*Premier Vendredt.* — SS. Cyrille et Méthode, EE. — (S. J. : Ste Pulchérie, V.) — A†. C†. G†. — L'esprit de pénitence. — Les Associés de l'Apostolat.

8. S.—Ste Elizabeth de Portugal, veuve. — L'amour des pauvres. — 12,308 demandes de travail.

9. D.—*VII Pent.* — SS. Zénon et ses Comp., MM. — (S. J. : SS. Cyrille et Méthode, EE.) — C†. R†. — La victoire sur nos passions. — 2,959 prêtres ou ecclésiastiques.

10. L.—SS. Sept Frères, MM. — La correspondance à la grâce. — 37,252 enfants.

11. M.—S. Michel des Saints, C. — (S. J. : S. Léon II, P. C.) — Le don de piété. — 12,416 familles.

12. M.—S. Jean Gualbert, abbé. — R†. — La charité pour nos ennemis. — 9,792 grâces de persévérance.

13. J.—S. Anaclet, P. M. — H†. — Le désir de la sainte communion. — 4,530 grâces d'union, de réconciliation.

14. V.—S. Bonaventure, E. D. — La dévotion au crucifix. — 18,705 grâces spirituelles.

15. S.—S. Henri, C. — (S. J. : BB. 40 Martyrs.) — La vertu de pureté. — 15,693 grâces temporelles.

16. D.—NOTRE-DAME DU MONT-

CARMEL.—La dévotion au saint Scapulaire.—8,420 conversions à la foi.

17. L.—S. Alexis, C. — L'esprit de pauvreté. — 13,732 jeunes gens, jeunes personnes.

18. M.—S. Camille de Lellis, C. — La charité pour les malades. — 1,025 maisons d'éducation.

19. M.—S. Vincent de Paul, C. — La charité pour le prochain. — 6,969 malades ou infirmes.

20. J.—S. Jérôme Emilien, C. — H†. — L'amour de l'enfance. — 3,469 personnes en retraite.

21. V.—Ste Praxède, V. — (S. J. : S. Henri, C.) — L'amour des œuvres de miséricorde. — 316 Œuvres ou Sociétés.

22. S.—Ste Marie-Madeleine, pénitente. — Z†. — Le don des larmes. — 1,597 paroisses.

23. D.—*IX Pent.* — S. Apollinaire, E. M. — M†. N†. — La constance. — 17,136 pécheurs.

24. L.—*Vigile.* — (Ste Christine, V. M.) — Le don de force. — 14,390 pères ou mères.

25. M.—S. JACQUES LE MAJEUR, Ap — D†. M†. — La charité envers nos persécuteurs. — 3,445 religieux ou religieux.

26. M.—Ste ANNE, mère de la B. V. MARIE — La dévotion à sainte Anne. — 1,981 novices ou séminaristes.

27. J.—De l'octave. — (S. J. : BB. Rodolphe Aquaviva et ses Comp., MM.) — H†. — Le zèle à guérir nos maladies spirituelles. — 437 supérieurs ou supérieures.

28. V.—SS. Nazaire et Celse, MM. — L'esprit de sacrifice. — 7,579 vocations.

29. S.—Ste Marthe, V. — L'activité chrétienne. — Les Zélateurs et les Zélatrices du Sacré-Cœur.

30. D.—*X Pent.* — Du dimanche — (Solenn. de Ste Anne.) — SS. Abdon et Sennen, MM. — La patience. — 27,772 intentions diverses.

31. L.—S. Ignace de Loyola, C. — Z†. — Le zèle de la gloire de Dieu. — Les Directeurs de l'Apostolat.

EXPLICATION DES SIGNES : — † = Indulgence plénière ; A = 1er Degré ; B = 2e Degré ; C = 3e Degré ; D = Indul. apostoliques ; G = Archiconfrérie Romaine et Garde d'Honneur du Sacré-Cœur ; H = Heure-Sainte ; M = Bonne Mort ; N = Archic. du Cœur agonisant ; R = Confrérie du S. Rosaire ; V = Congrégation de la Ste-Vierge ; Z = Zélateurs ou Zélatrices.

* Là où la solennité d'une fête est transférée au dimanche, les indulgences le sont aussi, excepté celle de l'Heure sainte.

N.B. Une indulgence de 100 jours est accordée pour chaque œuvre offerte à ces intentions. — Pour être insérées dans le CALENDRIER, les Intentions particulières doivent être reçues aux Bureaux du MESSAGER, avant le premier jour du mois.